

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIÉ

PRIX : 70 centimes

N° 263 — 4 DECEMBRE 1965

Le candidat unique de la gauche



(Photo A.D.P.)

Pour une politique étrangère authentiquement progressiste

L'Europe

I. — L'internationalisation des capitaux est un des traits du néo-capitalisme : l'Europe des Six et la zone de libre-échange en sont des exemples.

Toutefois, l'Europe des Six constitue une expérience qu'on ne peut limiter à l'application du traditionnel laisser-faire, laissez-passer du capitalisme libéral.

Le processus de formation du Marché commun est révélateur des caractéristiques du capitalisme d'organisation que sont notamment :

a) **L'EXISTENCE D'UNE CASTE DIRIGEANTE**, se situant dans le cadre du système capitaliste, brisant les secteurs non rentables du système, et refusant tout contrôle des forces populaires.

b) **L'ACCENTUATION DES DISPARITES REGIONALES**,

La réponse des appareils traditionnels

I. — LE COURANT DOMINANT AU SEIN DE LA SOCIAL-DEMOCRATIE européenne est l'intégration pure et simple aux mécanismes mis en place ; il est basé sur la conviction selon laquelle l'unification européenne serait en soi un phénomène progressiste. Il faut aussi constater que cette politique coïncide le plus souvent avec la défense de l'atlantisme et la soumission à l'hégémonie américaine. C'est la démonstration de l'échec du réformisme dont les tenants sont contraints, pour survivre politiquement, à s'intégrer au néo-capitalisme.

II. — PENDANT LONGTEMPS LA REPONSE DU P.C.F. et du mouvement communiste d'obédience stalinienne a été la dénonciation verbale du Marché commun des trusts et des monopoles contre « l'intérêt national », sans proposer d'autre alternative que le retour à la situation précédant la mise en place du Marché commun. Une telle politique s'appuyait sur la défense des petits industriels brimés par le capitalisme monopoliste.

Notre réponse : une Europe socialiste

Le processus d'unification européenne est actuellement dirigé par des forces néo-capitalistes ; il modifie considérablement la situation : nous devons en tenir compte. Il faut revendiquer le contrôle

des syndicats dans les structures mises en place, et en particulier soutenir la C.G.T. et la C.G.I.L. actuellement exclues de toutes les commissions de Bruxelles : toute fois une telle revendication n'a une signification positive qu'à la condition d'être soutenue par une *coordination effective des luttes ouvrières à l'échelon européen*.

Cette lutte commune doit être animée par la *volonté de construire une Europe socialiste* :

1) parce que nous avons la conviction que c'est la solution qui répond aux exigences des travailleurs, et qu'elle peut être mise en avant immédiatement dans les pays industriellement avancés d'Europe occidentale ;

2) parce que seule cette perspective permet d'affronter victorieusement l'hégémonie américaine ;

3) parce que seule une Europe socialiste pourra peser sur l'évolution des pays socialistes de l'Europe de l'Est, et pourra entreprendre une politique de coopération réelle avec le tiers monde.

Le désarmement

I. — La politique gaulliste

Consiste à fabriquer une force de frappe nationale qui doit servir de « gâchette » à un conflit atomique éventuel.

a) *On connaît le coût* de cette réalisation de prestige national, quand les carences en matière d'éducation nationale, de santé publique, d'urbanisation se font de plus en plus graves.

b) *Cette force de frappe est, d'ores et déjà, dépassée* sur un plan technique et ce retard ne peut aller qu'en s'aggravant.

c) *Elle se situe dans le cadre de l'alliance atlantique* et se trouve donc dirigée contre les pays de l'Est.

Elle est conçue dans une optique de guerre froide. *On se demande d'ailleurs quelle est son utilité* : la thèse gaulliste de la « gâchette » (si on est attaqué, elle permet d'engager le combat, les U.S.A. étant contraints de continuer avec leurs superbombes). Mais, de toute façon, on ne voit pas très bien pourquoi les Américains nous « défendraient » plus en cas d'attaque si nous avons des armes nucléaires que si nous n'en avons pas.

d) *Elle est à la merci des Américains* car les pièces nécessaires sont partiellement d'origine américaine. Si le conflit de Gaule-Johnson devenait vraiment aigu,

ce dernier n'aurait qu'à arrêter la livraison de ces pièces et la force de frappe ne serait plus utilisable.

II. — Critiquer la force de frappe gaulliste n'est pas pour autant accepter la force multilatérale

Là encore le choix qui nous est laissé est entre la peste et le choléra !

La politique étrangère américaine se caractérise aujourd'hui par une agressivité croissante. Se ranger dans leur camp serait cautionner leurs interventions au Vietnam, à Saint-Domingue...

Se fier à eux pour assurer notre défense nationale serait pire encore : ce serait leur donner le droit de contrôle de fait de notre politique. Tout projet tendant à ranger la France dans les pays qui acceptent leur « protection » atomique doit donc être combattu avec force.

III. — Pour un neutralisme positif et le dégelage nucléaire

Le P.S.U. demande :

— la signature par la France des accords de Moscou (interdiction des essais nucléaires à ciel ouvert) ;

— l'arrêt de la fabrication de la force de frappe et la reconversion civile de l'industrie nucléaire ;

— l'engagement de négociations avec les autres pays européens pour constituer une zone démilitarisée en Europe.

Les rapports avec le tiers monde

I. — *C'est le domaine* où la diplomatie gaulliste peut se targuer des résultats les plus satisfaisants : le prestige de la France dans les pays sous-développés s'est effectivement affirmé dans des contrées où la IV^e République ne suscitait que des ricanements méprisants.

La tournée de de Gaulle en Amérique du Sud a été un triomphe. Celle qu'il fera (s'il est réélu) au Moyen-Orient arabe risque d'en être un autre. La coopération avec l'Algérie et les pays d'Afrique noire se développe également.

II. — *Toutefois, lorsqu'on y regarde de plus près*, on s'aperçoit que cette politique n'est souvent qu'un marché de dupes :

a) *les pays du tiers monde* savent gré à de Gaulle de son « opposition » aux U.S.A. Or nous savons le caractère fragile de cette

« indépendance » tant le poids des capitaux américains en France, que l'emprise qu'ils exercent sur les pays les plus proches (Allemagne, Grande-Bretagne...) limitent, en fait, toute velléité d'indépendance véritable. On voit mal comment ce prestige pourra survivre à des conflits réels (se contenter de regretter Saint-Domingue ou le Vietnam ne mène pas loin) ;

b) *le mobile de de Gaulle, c'est le nationalisme*. Il pense se créer une clientèle avec les pays sous-développés. Mais on sait le cas qu'il fait de ses promesses. S'il le juge utile à son « prestige », il sera prêt demain à faire le contraire. Il existe d'ailleurs de nombreux pays d'Afrique noire où sa politique consiste à maintenir au pouvoir des roitelets réactionnaires (M'ba, Houphouët-Boigny, soutien récent à Tschombé). D'autre part, il a refusé de condamner la Rhodésie, l'Afrique du Sud ou le Portugal pour leur politique raciste ;

c) *la véritable raison de cette orientation est économique*.

C'est pour maintenir l'hégémonie économique française que l'aide à l'Afrique est accordée. Par exemple, l'évolution actuelle de l'Algérie vers un néo-capitalisme lié aux trusts français justifie amplement l'aide qui lui est accordée.

III. — *La contestation du gaullisme ne doit pas avoir pour conséquence de faire le contraire*.

● Il ne s'agit pas de supprimer l'aide aux pays sous-développés (comme le demandait le député Notebart au nom de la S.F.I.O.).

● Le P.S.U. propose des solutions concrètes et une véritable alternative à gauche :

— aide aux pays sous-développés sous forme d'investissements infrastructurels (pour éviter que la bourgeoisie locale ne s'empare des fonds à son bénéfice propre) ;

— soutien effectif aux mouvements de libération du tiers monde ;

— solidarité active avec les pays progressistes (Cuba).

Les alliances

Face au nationalisme périmé, Face à l'impérialisme américain, le P.S.U. propose :

— le désengagement de tous les blocs ;

— la constitution d'une Europe neutraliste et dénucléarisée en liaison avec les mouvements progressistes du tiers monde ;

— l'aide effective aux pays sous-développés (et non pas le pillage de leurs ressources naturelles).

LE MANS

Le Commissaire est énervé

Le dimanche 28 novembre, une cavalcade organisée par le Mouvement de la Paix, avec l'appui des fédéra-

Une brochure éditée par le M.R.A.P. : « Les racistes contre la République »

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) vient d'éditionner, en supplément au numéro de novembre de son mensuel « Droit et Liberté », une brochure intitulée « Les racistes contre la République » dénonçant le regroupement des fascistes et des racistes autour de Tixier-Vignancour, à l'occasion de la campagne présidentielle.

Cette brochure revêt un intérêt particulier au moment où Tixier-Vignancour se présente à la télévision devant des millions de téléspectateurs comme un « anti-raciste » et un « libéral ».

L'exemplaire : 1 F, à « Droit et Liberté », 30, rue des Jeûneurs, Paris (2^e), tél. GUT 09.57.

tions communiste et P.S.U., devait manifester en faveur de la paix au Vietnam.

Alors qu'elle était annoncée depuis quinze jours, le préfet a attendu le 26 novembre pour l'interdire et n'a notifié son arrêté qu'au secrétaire du Mouvement de la Paix dans la matinée du 27.

Aussi de nombreuses personnes se présentèrent-elles au point de rassemblement tandis que des forces de police et de gendarmerie se massaient en divers points de la ville. Soucieux d'éviter tout incident, les organisateurs décidèrent un regroupement en dehors de la ville. De là chacun rentra isolément en ayant placardé sur et dans les voitures des affichettes proclamant leur volonté de voir enfin la paix s'instaurer au Vietnam.

Plusieurs militants furent interpellés dans la ville. Leurs papiers confisqués, ils étaient invités à se présenter au commissariat central où on leur intima l'ordre d'enlever les affichettes. Notre camarade Lély s'y étant refusé, le commissaire central lui-même, M. Bisciglia, bondit dans la voiture et arracha les slogans, alors qu'il ne paraît pas pouvoir empêcher que les fascistes couvrent les murs

du Mans de portraits de Tixier-Vignancour, lacèrent les affiches de Mitterrand... et se promènent dans des voitures portant des affichettes « T.V. ».

Dans la matinée du 29, MM. Fouet et Manceau, députés de la Sarthe, les dirigeants locaux du Mouvement de la Paix et notre camarade Lucas exprimèrent au secrétaire général de la préfecture leur indignation devant de tels procédés.

Ils prirent acte des regrets qui leur furent manifestés mais s'étonnent encore, avec de nombreux cadres de la vie locale, que la responsabilité de l'ordre public au Mans soit entre les mains d'un monsieur aussi énervé.

NECROLOGIE

● M. Marcel Guéry, délégué pour l'Est de la Fédération des Loisirs et culture cinématographique (F.L.E.C.C.), membre de la Fédération P.S.U. de Meurthe-et-Moselle, est décédé, à l'issue d'une cruelle maladie, à Saint-Rémy-en-Mauge (Maine-et-Loire). Il était né en 1942. animateur culturel, Marcel Guéry apportait son concours à de nombreux ciné-clubs en Lorraine. Il était très préoccupé par les loisirs de la jeunesse. Tribune Socialiste exprime à sa famille, ses condoléances les plus sincères.

● C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de notre excellent camarade, Noël Lefèvre, de la section de Piennes, professeur au C.E.G. de cette localité.

C'est avec émotion que nous gardons, intact, le souvenir de notre camarade disparu. A sa famille, nous redisons ici combien nous partageons sa douleur.

AU TEMPS DE LA REPUBLIQUE

(Propos d'un républicain)

La Ligue des Droits de l'Homme va publier en souscription un recueil d'articles, de discours et de chroniques radiodiffusées, résultant d'un choix opéré parmi les textes innombrables laissés par Emile Kahn.

Ce recueil de 400 pages évoque et commente les dernières années — si dramatiques — de la III^e République, puis les péripéties de la IV^e, avec les atteintes ouvertes ou sournoises qui lui furent portées, pour amener finalement sa chute. Pour beaucoup, les textes présentés feront revivre les événements qu'ils ont eux-mêmes vécus ; pour les plus jeunes, ils éclaireront ceux d'aujourd'hui.

Ils ont pour auteur un citoyen dont Pierre Mendès-France — au cours de l'hommage qu'il lui rend — avec quelques autres personnalités éminentes — déclare avoir gardé un souvenir reconnaissant.

Républicains, pour vous confirmer dans la conviction, qu'en dépit des bouleversements passés et des déformations qui la rendent aujourd'hui méconnaissables, la République connaît, elle aussi, des lendemains meilleurs — pourvu que vous le vouliez tous ensemble avec vigilance et opiniâtreté — vous ne manquerez pas de lire le livre d'Emile Kahn qui va être incessamment mis sous presse.

Vous pouvez dès maintenant souscrire à la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e), en joignant une somme de 15 F par volume commandé (soit sous forme de chèque ou de mandat, soit par versement au compte C.C.P. 218-25 Paris).

LE DERNIER EFFORT

DE GAULLE peut-il être mis en ballottage ? Les sondages du début de cette semaine en révèlent la possibilité. L'I.F.O.P. ne donne plus que 51 p. 100 de suffrages au président sortant.

Certes, le nombre des hésitants demeure considérable et à l'ultime moment un certain réflexe conservateur peut jouer. Mais, de toute manière, on n'imagine pas que de Gaulle puisse obtenir plus de 55 p. 100 des voix. Il faut tout tenter pour qu'il en obtienne un peu moins de 50. Tout se joue donc sur 5 p. 100.

**

On nous dira que cet échec de de Gaulle aurait un caractère ambigu puisque obtenu par une coalition d'éléments contradictoires. De même que la défaite de l'U.N.R. aux élections municipales était due davantage à l'affirmation du phénomène centriste (c'est-à-dire à la division de l'adversaire) qu'à un accroissement (hélas ! inexistant) des suffrages de la gauche, de même le ballottage du 5 décembre dépend en grande partie du nombre de voix que Lecanuet enlèvera au général de Gaulle. Or Lecanuet ne peut être considéré comme un ennemi résolu du régime, mais seulement comme un partisan de son évolution et de son aménagement.

Tout cela est vrai. Mais il n'empêche que le ballottage, s'il se produit, renforcerait la gauche car c'est elle qui groupera, de toute manière, les plus importantes forces de l'opposition. Il était impensable que, dans les conditions où elle s'est présentée, la candidature unique permette de regagner le terrain

perdu depuis dix ans. Mais, grâce à cette candidature, le recul semble avoir été freiné. Et du même coup l'avenir peut être sauvé.

**

Je sais que ce n'est pas là l'opinion de ceux qui hésitent encore à voter pour François Mitterrand parce que sa

par Gilles MARTINET

candidature ne répond pas à leur volonté de renouvellement et de changement. Aussi est-ce plus particulièrement à eux que je voudrais m'adresser à quelques jours du scrutin. Je comprends très bien leur réaction. Personne ne peut nier que cette campagne ait été marquée à plusieurs reprises par des manifestations d'archaïsme politique qui étaient touchantes lorsqu'elles émanaient de vétérans des luttes anciennes et exaspérantes lorsqu'elles étaient le fait des fossoyeurs de la IV^e République. Mais à côté de cela que de vieux thèmes rangés au magasin des accessoires et que d'emprunts faits au programme de la gauche nouvelle ! La preuve est là qu'on ne peut se battre efficacement contre le gaullisme avec les armes démodées de l'arsenal traditionnel.

Les hésitants me diront que tout dépend aussi de ceux qui sont appelés à se saisir des armes nouvelles. Nous sommes bien d'accord avec eux et c'est pourquoi nous avons tenu à développer une campagne autonome dans le cadre d'une bataille commune. Mais qu'ils ne se trompent pas : ce n'est pas par l'abs-

ention que nous réglerons le problème du rapport des forces entre les courants de renouveau et les vieux états-majors. Et encore moins par le souhait de l'échec.

Il est vrai que notre Parti est né lui-même d'une défaite, celle de 1958. Mais il ne s'est affirmé, il n'a progressé, il n'a exercé une influence que dans la mesure où il est apparu comme le parti qui ne se résignait pas à cette défaite, qui proposait inlassablement les moyens de la réparer. Et si nous souhaitons aujourd'hui le regroupement de tous les partisans de la gauche nouvelle, nous ne désirons pas que ce regroupement s'isole de la vieille gauche : nous voulons au contraire que par son dynamisme il force celle-ci à changer. Ce qui implique que la gauche nouvelle doit toujours être au cœur de la mêlée.

**

La bataille présidentielle aurait pu assurément se présenter d'une autre manière. Il n'est plus temps de le regretter. Nous participons à cette bataille. Nous avons par nos critiques et nos propositions contribué à améliorer les conditions dans lesquelles elle se déroule. Et maintenant nous sommes parvenus à sa phase ultime, celle où il faut donner le dernier effort.

Le choix est, comme nous n'avons cessé de le répéter, très simple : de Gaulle ou Mitterrand. Lecanuet n'est qu'une variante du gaullisme, la variante que cherche à imposer le patronat pro-atlantique. Entre de Gaulle et Mitterrand notre choix est évident. Nous voterons et nous ferons voter Mitterrand.

SOUSCRIPTION POUR LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Tous, nous devons nous considérer comme mobilisés pour abattre le gaullisme. Affiches, tracts, dépliants, brochures du P. S. U., meetings. Tout cela coûte cher.

Il faut aider le Parti à dépasser les 50.000 fr.

Louise Lemée, 81, rue Mademoiselle, Paris-15^e. C.C.P. Paris 464.125

Continuez d'aider le P.S.U.

Chaque courrier nous apporte des lettres émouvantes, accompagnées de chèques ou de mandats à l'ordre de Louise Lemée, 81, rue Mademoiselle (C.C.P. 46-41-25).

Mais nous n'avons pas encore atteint les 50.000 francs QUI NOUS SONT INDISPENSABLES. Je suis même persuadé que si chacun de vous veut bien faire un effort proportionné à ses possibilités, nous dépasserons ce chiffre.

Dès que vous aurez reçu « Tribune Socialiste » et lu cet appel, prenez votre plume et, si vous le pouvez, répondez-y favorablement. Je compte sur vous.

Merci à tous.

Edouard Depreux.

QUI ÊTES-VOUS ?... Charles de Gaulle

LUI!

DEJA trop grand, maigre, un visage ingrat où le nez immense occupe toute la place, tel il était en son adolescence, subissant l'assaut de ses compagnons qui avaient vite fait de l'identifier à « une grande ficelle ».

Alors, seul, replié sur lui-même et le regard lointain, il commençait à prendre ses distances. Il ne se mêlait point aux jeux. A l'écart, il subissait les premières épreuves.

Le temps de l'amertume commençait pour lui.

Il ne fut pas reçu brillamment à son entrée dans une école militaire. Il en sortit de même. Son caractère en souffrit. Il y prit l'habitude de dialoguer avec lui-même plutôt que de se confronter avec ses amis de promotion. Leurs idées n'étaient pas les siennes. Il les repoussait et en préférait d'autres qui prenaient leur contrepied.

Le temps de la solitude l'éloignait de la société.

A la recherche de la gloire militaire il n'eut guère de chance. Là où d'autres connurent l'ivresse des victoires et la nostalgie de l'Empire, il n'eut qu'à faire l'expérience des garnisons de province et de la captivité. Et de la manière qu'un capitaine prisonnier peut envier un colonel auréolé, il rumina contre le sort, attendant un armistice qui, le remettant dans le rang, l'humiliait encore plus.

Le temps du désaccord, la réflexion aidant, allait vite devenir celui du paradoxe.

Chercher à profiter, le moment venu, de l'évolution des situations c'est être anticonformiste ou opportuniste ou précurseur. Il suffit d'être présent et de se faire connaître. A la recherche d'un lien avec la politique, il arrive que dans le sillage d'un président du Conseil on côtoie l'événement au moment où il devient l'histoire.

Le temps de la revanche s'identifie alors avec la minute de décision. Être seul encore c'est être fidèle à son passé. C'est être soi-même.

Être soi, c'est-à-dire assumer son destin, triompher de ses complexes.

Il doit être difficile de n'être qu'un petit chaînon de l'aristocratie, non accepté par ses pairs. La particule sans galerie des ancêtres, cela doit donner plus de rancœur que d'assurance.

Il doit être difficile de vivre pauvre parmi les bourgeois cossus et de penser plus aux fins de mois qu'aux dividendes. L'uniforme à la recherche de la dot ne la trouve pas toujours.

Il arrive qu'en ces temps difficiles la lecture de Maurras ou de Machiavel séduise sans qu'on sache très bien quelles en seront les conséquences un demi-siècle plus tard.

La cruauté de vivre, mal reconnu des uns, non intégré aux autres, cela ne prédispose guère à la tolérance, à l'affection, à l'humanisme. Cela accélère l'escalade vers l'orgueil et l'isolement.

Et le temps de la vieillesse en rejoignant celui du Pouvoir fait prendre de bien grandes responsabilités. A force de répéter qu'on assume son pays... on finit par y croire. Et pour vouloir lui imposer sa conception des hommes, sa vision du monde, ses réactions, son caractère, son génie ou sa folie, ses revanches ou ses rancœurs, c'est, en fin de compte, identifier les aléas de sa vie à l'existence d'un peuple.

C'est une forme de fidélité qui explique bien des choses.

Jusqu'au moment où la vérité de tous les hommes l'emporte sur l'erreur d'un seul.

Rémy Grillaut.



représentation nationale, où, en même temps, le pouvoir qui a reçu du peuple la charge de le gouverner dispose organiquement d'assez de force et de durée pour s'acquitter de ses devoirs d'une manière cigne de la France.

Q. — Un auteur contemporain, dans un livre intitulé « La République moderne, a montré les dangers que représente l'élection au suffrage universel du chef de l'Exécutif. En fait, c'est sur sa personne que l'on vote... On lui fait confiance, on s'en remet à lui... Un tel mode d'élection tend même à dépolitiser le corps électoral, il le pousse à démissionner, à prendre l'habitude d'aliéner sa souveraineté. » Je viens de citer Pierre Mendès-France. Qu'en pensez-vous ?

R. — Il faut convenir, en effet, que dans l'époque moderne la transformation des conditions de la vie par les machines, l'aggrégation croissante des masses et le gigantesque conformisme collectif qui en sont les conséquences battent en brèche la liberté de chacun. Dès lors que les humains se trouvent soumis pour leur travail, leurs plaisirs, leurs pensées, leurs intérêts, à une sorte de rassemblement perpétuel... dès lors que tous lisent en même temps la même chose dans les mêmes journaux... entendent simultanément les mêmes informations (6), les mêmes suggestions (7), la même musique (8) radiodiffusée... des hommes et des femmes pareillement instruits, informés, pressés, préoccupés, vêtus, la personnalité propre à chacun, le « quant à soi », le libre choix, n'y trouvent plus du tout leur compte. Il se produit une sorte de mécanisation générale, dans laquelle, sans un grand effort de sauvegarde, l'individu ne peut manquer d'être écrasé.

Et d'autant plus que les masses, loin de répugner à une telle uniformité ne laissent pas, au contraire, d'y pousser et d'y prendre goût. Les hommes de mon âge sont nés depuis assez longtemps pour avoir vu se répandre non point seulement l'obligation mais encore la satisfaction de l'existence agglomérée.

...Chanter en chœur, saluer d'un geste identique, s'émouvoir collectivement du spectacle que se donne à elle-même la foule dont on fait partie (9), cela tend à devenir une sorte de besoin chez nos contemporains. Or, c'est dans ces tendances nouvelles que les dictateurs ont cherché et trouvé le succès de leurs doctrines et de leurs rites.

...Il ne faut pas se dissimuler que l'évolution elle-même offre à l'ordre dit nouveau d'extraordinaires facilités et à ses champions de chroniques tentations.

Q. — On a dit, à plusieurs reprises, que vous aviez adopté périodiquement vis-à-vis de la Constitution une attitude de bellérogence. M. Monnerville

avait parlé de forfaiture, M. Mitterrand, lui suggère viol. L'opinion est divisée tragiquement.

R. — La meilleure base d'unité est la pratique des vraies et justes lois (10). En outre, ces lois elles-mêmes comportent le fonctionnement d'institutions de nature démocratique, conseils généraux, conseils municipaux, syndicats libres, chambres élues de commerce et d'agriculture (11), et de commerce et d'agriculture (11), et aussi l'usage de libertés : liberté individuelle, liberté de la presse, liberté de réunion et d'association, par quoi peut se manifester le sentiment du peuple hors duquel on ne bâtit rien que fictions ou figurations. La France a choisi un chemin nouveau et entend se livrer à la pure lumière de la grande démocratie (12).

Q. — En vous présentant aux suffrages de la nation, vous pensez sans doute offrir au pays une nouvelle période de renouveau. Le bilan passé est-il encourageant ?

R. — Les vingt années écoulées... ont été marquées chez nous, comme partout, par diverses crises économiques accompagnées d'escarmouches sociales. Certes, les abus du régime parlementaire devenus intolérables avaient eu pour conséquence un grave fléchissement de l'autorité dans l'Etat et dans les administrations. Certes, d'affreux scandales politiques (13), judiciaires (14) et policiers (15) avaient troublé l'opinion. Certes, on avait vu se produire des agitations fâcheuses (16). Mais de telles moisissures étaient superficielles. La vie profonde de la nation ne s'en trouvait pas altérée et d'ailleurs elle marquait déjà par mille signes sa volonté d'en guérir (17)... Mais si compacte est maintenant la résolution du pays que les portes mêmes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.

Tout l'appareil des encensoirs et des cantates (18), tout l'attirail des chaînes et des haillons ne pourront plus rien changer à l'unité nationale refaite par mille canaux secrets et communicants.

Q. — A propos des affaires sociales, une certaine presse semble dire que la V^e République est dominée, en fait, par l'activité de puissances financières dont le dynamisme ne parvient pas à dissimuler le jeu du néo-capitalisme.

R. — Comme l'ensemble du pays, je veux un régime économique et social tel qu'aucun monopole et aucune coalition ne puissent peser sur l'Etat, ni régir le sort des individus, ou, par conséquent, les principales sources de la richesse commune soient, ou bien administrées, ou tout au moins contrôlées, par la nation (19), où chaque Français ait, à tout moment, la possibilité de travailler suivant ses aptitudes dans une condition susceptible d'assurer une existence digne (20) à lui-même et à sa famille, où les libres groupements de travailleurs et de techniciens soient associés organiquement à la marche des entreprises (21).

Sans briser les leviers d'activité que constituent l'initiative et les légitimes bénéfices (22), la France saura vouloir que les ressources naturelles, le travail et la technique, qui sont les trois éléments de la prospérité de tous, ne soient pas exploités au profit de quelques-uns. La France saura vouloir que les ressources de son sol (23) soient mis en œuvre non pas au gré des intérêts particuliers (24), mais à l'avantage général (25). S'il existe encore des Bastilles (26), je crois qu'elles feront bien d'ouvrir de

Une interview de rêve

Tout comme Michel Jazy, qui déclarait un jour au reporter de télévision que sa plus grande joie serait d'être présenté au général, j'avais conscience que l'entretien qui allait m'être accordé deviendrait, pour moi, une date historique.

Mon 18 juin personnel, en quelque sorte.

Jusqu'à ce jour, j'avais toujours refusé de rencontrer le général ; par souci d'indépendance, je ne pouvais me résoudre à répondre à la convocation que, régulièrement, le secrétaire de l'Elysée m'adressait, sans aucun égard pour ma souveraineté.

Sept années d'hostilité, depuis certain mois de mai de l'an 1958, ne pouvaient pas me permettre d'accepter de bonne grâce l'hégémonie d'une grande presse nationale et internationale.

Non, si je devais écouter, un jour, les réponses du général à mes questions, ce serait d'homme à homme, dans mon bureau ou dans le sien, à la rigueur, mais certainement pas dans cette salle des Pas Perdus (par tout le monde) à laquelle ressemble tant ce hall de l'Elysée.

Ma décision était irrévocable : j'avais bien l'intention de traiter le général comme l'égal avec qui l'on discute laissant à ses ministres le soin de le considérer comme le maître qu'il faut subir.

Cette performance astrale est maintenant réussie. Que tous nos lecteurs veuillent bien rêver en ma compagnie.

Q. — Pour un grand nombre de citoyens, les institutions de la V^e République évoquent plus un régime monarcho-plébiscitaire qu'une démocratie ?

R. — Certes, la nation qui ne connaît d'autre souverain qu'elle-même n'en a pas moins condamné l'impuissance politique (1), le déséquilibre social (2) et l'affaiblissement moral (3) qui paralysèrent le système confondu avec son désastre.

Le peuple français n'a jamais, dans toute son histoire, plus ardemment résolu d'être le maître chez lui. Il a voulu se donner une démocratie réelle, où ni jeux de professionnels (4), ni marécages d'intrigants (5), ne troublent le fonctionnement de la

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse

.....
.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du PSU, 81, rue Mademoiselle, Paris 15^e).

bon gré leurs portes car quand la lutte s'engage entre le peuple et la Bastille, c'est toujours la Bastille qui finit par avoir tort.

Q. — Monsieur le Président, votre politique d'indépendance vis-à-vis de certaines puissances étrangères est parfois considérée comme un nationalisme anachronique d'autant que les capitaux américains, par exemple, prennent possession de plusieurs de nos industries.

R. — J'ai déjà dit que la France entend désormais être libre, ne connaître de souveraineté que celle qui procède d'elle-même et sans entraves. D'autre part, elle entend que ceux qui sont à son service, dès qu'elle a exprimé ses volontés, les exécutent avec force (27) et autorité. Elle entend et elle entendra que ses gouvernants gouvernement (28), que ses fonctionnaires ne rudent pas avec leur fonction (29), que ses soldats s'occupent seulement de la défendre (30), que ses magistrats rendent une réelle justice (31), que sa diplomatie ne craigne rien tant que de mal servir ses intérêts (32).

La République française voudra qu'on la serve et non pas que l'on se serve d'elle (33). Mais encore elle abolira tous ces groupements d'intérêts (34) ou de privilèges (35) qui, nous ne le savons que trop, ont introduit dans son sein les jeux de l'étranger, qui l'ont mise en péril de mort et ont dégradé la moralité civique en même temps qu'ils s'opposaient au progrès social.

Q. — Le traité franco-allemand, signé en grande pompe et pour lequel un immense effort publicitaire avait été entrepris, semble maintenant quelque peu oublié. Est-ce en rapport avec les accusations d'hégémonie lancées par quelques-uns de nos partenaires européens ?

R. — Une assez longue et cruelle histoire nous a appris que l'Europe ne pouvait compter sur une vraie paix, si l'une quelconque des grandes nations qui en forment l'ossature, devait être condamnée à vivre indéfiniment dans l'abaissement et la servitude.

Nous savons bien que la génie (36) de toutes est nécessaire à l'équilibre, mais la même histoire nous a appris également que la violence et la tyrannie viennent sans cesse du même côté (37), que les petits Etats, aussi bien que les grands, ont le droit d'exister, de se développer, d'être libres, qu'il serait vain d'imaginer pour l'avenir autre chose que du sang, des larmes et des ruines, si de bonnes et sévères mesures pratiques (38) n'étaient prises pour empêcher — à la fin des fins — l'esprit de domination de se ruiner sur le monde.

Q. — On vous a accusé de refuser l'entrée de la Grande-Bretagne dans

le Marché commun. La France serait-elle hostile à nos voisins d'outre-Manche ?

R. — Quand on parlait à M. Thiers des relations franco-anglaises, il avait coutume d'écouter en silence le discours de son interlocuteur. Puis il disait, en regardant par-dessus ses lunettes : « comme cela est intéressant ; mais n'aurait-il pas suffi de dire que l'Angleterre est une île ? » M. Thiers entendait que ce simple aphorisme géographique expliquait très complètement tout ce qui s'est passé, tout ce qui se passe et tout ce qui se passera entre la nation française et la nation britannique.

Peut-être M. Thiers avait-il raison de son temps. Il est très banal, en effet, de développer cette théorie que la position insulaire de la Grande-Bretagne l'a déterminée à considérer la mer comme sa principale garantie, sa voisine unique..., sa seconde nature... D'autre part, et pour les mêmes raisons, Albion ne pouvait accepter qu'il s'établisse sur le continent européen une hégémonie quelconque (39), car l'Etat qui l'eût réalisée fut aussitôt devenu un prétendant à l'empire de la mer...

Mais la pire erreur que l'on pourrait commettre et la plus fâcheuse responsabilité que l'on pourrait prendre seraient de se laisser dégoûter par l'amertume, au point de renoncer précisément au bon accord, faute duquel le breuvage fut gâté...

Car c'est, à mon sens, un des faits les plus remarquables de notre tragique époque que tant de facteurs artificiels de division n'ont aucunement modifié la confiance et l'inclination du peuple français à l'égard du peuple britannique. Il existe une opposition complète entre l'attitude apparente de ce que l'on considère comme le pays officiel, et les sentiments nourris par toutes les classes de la population.

Q. — Pour en terminer, Monsieur le Président, quelles conclusions pouvez-vous formuler à l'intention des lecteurs de Tribune Socialiste ?

R. — La France mesure d'abord les périls mortels où l'ont jetée tour à tour la lente décadence de l'autorité publique et l'infamie du Pouvoir personnel. Elle en conclut à la nécessité d'établir, dès qu'elle le pourra, une démocratie nouvelle, telle que la souveraineté du peuple puisse s'exercer totalement par le suffrage et par le contrôle et telle aussi que le Pouvoir chargé par lui de diriger l'Etat ait les moyens (40) de le faire avec force et continuité. La France sait aussi ce que lui coûte un régime social et moral sclérosé dans lequel la patrie se vit successivement négligée par des masses exploitées, puis trahie par des coalitions de trusts et de gens en place.

Propos recueillis (1) par Gérard Constant

(1) Dans les discours du général : de juin 1940 à février 1944.

N.D.L.R. — Le style et le langage du général étant réservés aux initiés, nous donnons ci-dessous les significations supposées de certaines expressions.

- (1) Grève des mineurs en 1963.
- (2) Hausse des impôts pour les salariés.
- (3) « Je vous ai compris. »
- (4) M. Debré élu à L a Réunion.
- (5) Les élus du R.P.F. sous la IV^e.
- (6) O.R.T.F.
- (7) Téléx-consommateurs.
- (8) Discours du général.
- (9) Voyages du général.
- (10) Article 16.
- (11) Conseil constitutionnel.
- (12) Par le référendum.
- (13) Fouchet et le bachot.
- (14) Cour de sûreté.
- (15) Ben Barka.
- (16) Les paysans et Johnny Hallyday.
- (17) Les dernières municipales.
- (18) M. Peyrefitte.
- (19) Ou par M. Pompidou.
- (20) Exode rural.
- (21) Ou licenciés facilement.
- (22) Merci pour Rothschild.
- (23) Comme le nickel de Calédonie.
- (24) Nickel = Rothschild.
- (25) Pièces de monnaie en nickel.
- (26) L'enseignement supérieur.
- (27) M. Frey à Charonne.
- (28) Suppression de la retraite du combattant.
- (29) Les barbouzes.
- (30) 13 mai 1958.
- (31) Ben Barka.
- (32) Ponchardier en Bolivie.
- (33) Autocritique.
- (34) M. Dassault.
- (35) Traité de Rome.
- (36) Espagne franquiste.
- (37) U.S.A. (?)
- (38) Traité de Moscou.
- (39) De Gaulle.
- (40) U.N.R. + Télévision.

La controverse Mendès-France - Debré

Le second débat entre l'ancien président du Conseil et l'ex-premier ministre a duré deux heures.

Pour un observateur politique, le temps passa vite. En fut-il de même pour les auditeurs plus curieux qu'avertis ? Peut-être cette longueur des entretiens a-t-elle nuï à leur efficacité ? Et pourtant quelle importance que cette controverse ! Elle montre comment pourrait être de nouveau relancé le dialogue politique, comment l'éducation politique des citoyens pourrait être reprise. Elle est une des formes modernes de l'information politique et l'intérêt manifesté par les auditeurs ne doit pas être négligé par les partis de la gauche française. Il est un encouragement à leur lutte permanente pour remettre en honneur le dialogue avec le peuple. Ils doivent donc s'en féliciter.

De même, les exposés à la télévision des différents candidats ont-ils réveillé le sens de l'information chez les citoyens. Ceux-ci ont pu mesurer à quel point nous avions raison de dénoncer l'utilisation abusive faite de

la frontière qui nous sépare de la politique du pouvoir.

Pour Michel Debré, et il le reconnaît honnêtement, la « vision » du gaullisme est incompatible avec une construction communautaire de l'Europe. Par conséquent, se justifient ainsi les diverses initiatives de de Gaulle aussi bien sur le Marché commun agricole que sur le plan diplomatique.

Il faut avouer qu'entendre Debré se faire le champion des solutions d'autodétermination à quelque chose de cocasse... ou de cynique. Quand on sait le rôle joué par l'ex-premier ministre pour défendre l'Algérie française et pour se servir de ce prétexte dans ses incessantes attaques contre la IV^e République, on mesure, certes, son évolution, mais aussi la légèreté de ses convictions.

P. Mendès-France, insistant sur l'accroissement des investissements étrangers (américains et allemands) en France, marque très nettement que l'Europe en gestation ne devait pas être le nouveau cadre offert à une augmentation de ces investissements, et que la forme démocratique à don-



Deux conceptions du monde.

Photo Agip.

ner aux organismes communautaires devait éviter que l'Europe soit dominée par les intérêts capitalistes.

M. Debré ne put contester la volonté politique du gouvernement gaulliste d'empêcher toute continuation du fonctionnement du Marché commun agricole. Il ne répondit pas à l'argumentation du président Mendès-France lorsque celui-ci lui rétorqua que la France n'avait nul besoin de « claquer la porte », mais que six mois restaient pour négocier et qu'en fin de compte le droit de veto demeurerait toujours possible.

Michel Debré fut très éné lorsque Mendès-France attaqua la politique française vis-à-vis de l'Allemagne. Il sembla même en désaccord avec la déclaration faite par de Gaulle et qui autorisait tacitement les Allemands à s'armer selon leur désir, c'est-à-dire en ayant la possibilité de revendiquer le droit à l'armement atomique. Il est vrai que la différence était fort nette entre son « Je ne suis pas partisan de l'armement atomique allemand » et le rappel de la déclaration du général flattant le nationalisme allemand lors de son fracassant discours aux officiers de Hambourg.

Revenons-en au deuxième débat Mendès-France. Incontestablement P. Mendès-France a marqué des points.

Politique économique

Sur la politique économique, l'analyse de Debré, reprise également par Pompidou et Giscard, et concernant la faiblesse de la progression de la production française de 1958 à 1965, est un aveu qu'il nous faut enregistrer. Leur désir d'exclure les années 1958 et 1959, afin de nier l'évidence des chiffres, est apparu comme un mauvais alibi. L'interprétation qu'ils entendent donner de leurs propres statistiques officielles est si paradoxale que les électeurs ont nettement réalisé les insuffisances de la politique économique de ce septennat gaulliste. C'est là un fait que notre parti n'a cessé de démontrer, en particulier dans son argumentation pour repousser le V^e Plan et dénoncer le caractère néo-capitaliste et réactionnaire des mesures économiques proposées à notre pays (relisez les articles de M. Rungis, de G. Servet, de J. Todure parus à ce sujet dans les colonnes de « T.S. » depuis plusieurs mois).

L'Europe

Deux conceptions se sont opposées sur l'Europe et marquent nettement

ner aux organismes communautaires devait éviter que l'Europe soit dominée par les intérêts capitalistes.

M. Debré ne put contester la volonté politique du gouvernement gaulliste d'empêcher toute continuation du fonctionnement du Marché commun agricole. Il ne répondit pas à l'argumentation du président Mendès-France lorsque celui-ci lui rétorqua que la France n'avait nul besoin de « claquer la porte », mais que six mois restaient pour négocier et qu'en fin de compte le droit de veto demeurerait toujours possible.

Michel Debré fut très éné lorsque Mendès-France attaqua la politique française vis-à-vis de l'Allemagne. Il sembla même en désaccord avec la déclaration faite par de Gaulle et qui autorisait tacitement les Allemands à s'armer selon leur désir, c'est-à-dire en ayant la possibilité de revendiquer le droit à l'armement atomique. Il est vrai que la différence était fort nette entre son « Je ne suis pas partisan de l'armement atomique allemand » et le rappel de la déclaration du général flattant le nationalisme allemand lors de son fracassant discours aux officiers de Hambourg.

A ce point de la discussion, ce sont deux politiques internationales différentes qui s'affrontèrent, marquant nettement la divergence des conceptions.

D'une part, Debré condamnant toute construction communautaire de l'Europe et justifiant l'influence de la France dans le monde par sa possession de l'arme atomique.

D'autre part, Mendès-France craignant que l'Allemagne, soutenue par les Américains, ne trouve une justification dans la politique française pour obtenir cet armement atomique qui serait un danger certain pour la paix du monde.

Cette question, qui est au centre de la politique internationale, termina ce très intéressant dialogue.

La conviction de Mendès-France l'emportait sur la difficile justification de la politique étrangère du gaullisme et de ses contradictions.

H. P.

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU
PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

Directeur politique :

HARRIS PUISAIS

Directeur adjoint :

GERARD CONSTANT

Comité de rédaction :

Claude BOURDET, Manuel BRIDIER,
Maurice COMBES, Richard DARTI-
GUES, Christian GUERCHE, Pierre
MARCHE, Victor MASSON, Paul PARI-
SOT, Pierre STIBBE, Robert VER-
DIER, Jean-Marie VINCENT.

Rédacteur en chef :

ERIC BERGAIRE

Administration :

54, bd Garibaldi
Paris (XV^e)
Tél. : SUP 19-20

Rédaction :

31, r. Mademoiselle
Paris (XV^e)
Tél. : FON 22-60

Publicité :

Geneviève Mesgulche
6, Avenue du Maine
Paris-14^e Tél. : LIT 19-39.

Pub. Littéraire: 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65

6 mois 18 F

1 an 35 F

Soutien : à partir de .. 70 F

Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur de la publication :

Roger CERAT.

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.

58-61, rue La Fayette

Paris (9^e)

Suite de notre enquête sur le logement

LA CONSTRUCTION EN FRANCE

Résultats insuffisants

A l'heure actuelle, les logements terminés annuellement sont plus nombreux que l'ensemble de ceux construits pendant la période 1914-1947. Cette comparaison est déjà un cri de victoire pour certains. Pour remettre les choses à leur véritable place, il suffit de comparer les réalisations aux besoins recensés (voir le numéro précédent de T.S.).

De 1947 à 1963 inclus, 3.253.000 logements ont été terminés (reconstruction comprise). La cadence annuelle n'était que de 100.000 en 1950. Elle a dépassé 200.000 en 1955, 300.000 en 1959, et atteint 336.000 en 1963. Elle sera d'environ 360.000 en 1964, et les travaux préliminaires à l'élaboration du V^e Plan prévoient qu'elle sera graduellement portée à 470.000, chiffre à atteindre en 1970. Si important qu'il soit, le redressement opéré

laisse subsister, comme on l'a vu, des besoins importants ; la place occupée par la France en matière de construction (7 logements pour 1.000 habitants en 1960) est comparable à celle des Pays-Bas, mais inférieure à celle de la Belgique et de la Suède (9 logements) et surtout de l'Allemagne fédérale (10 logements). Les comparaisons nationales pour 1963 ne sont pas toutes disponibles, mais elles laissent prévoir des tendances analogues ; pour cette dernière année, le chiffre de la France demeure égal à 7 pour mille.

La part de la construction de logements dans l'emploi du produit national montre que la France occupe à cet égard, avec les Pays-Bas, les Etats-Unis et la Belgique, une position médiane (4,5 %), derrière l'Allemagne fédérale (5 %) et surtout l'Italie et la Suède (5,5 %).

L'aménagement foncier

La construction actuelle intéresse essentiellement les agglomérations. Cette orientation, qui n'est pas propre à la France, n'est que la conséquence logique de la tendance à l'urbanisation. On se bornera à rappeler ici qu'au recensement d'avril 1962, notre pays comptait 37 agglomérations de plus de 100.000 habitants, dont une seule, Paris, en groupait plus d'un million ; 9 d'entre elles étaient comprises entre 300.000 et 900.000 et 27 entre 100.000 et 300.000. D'après les estimations de l'Institut national de la statistique, 40 agglomérations dépasseront dès 1970 le chiffre de 100.000 habitants ; 2 en compteront plus d'un million, 9 (chiffre inchangé) seront comprises entre 300.000 et 900.000, et 29 entre 100.000 et 300.000. Alors qu'en 1962, 16,5 millions de Français habitaient des villes de plus de 100.000 habitants, ce chiffre sera majoré de 2 millions dès 1970. A cette même date, l'ensemble de la population urbaine française atteindra près de 34 millions d'habitants, ce qui, par rapport à 1962, représentera une augmentation de 15 %.

En 1985, sur une population totale estimée à 60 millions d'habitants, les villes en compteront 44 millions, soit 75 % de l'ensemble. Au total, les agglomérations urbaines devront accueillir plus de 4 millions de nouveaux habitants entre 1962 et 1970, et 10 millions de 1970 à 1985.

Comment trouver des terrains ?

A l'intérieur des agglomérations, et surtout des plus importantes d'entre elles, il est désormais devenu pratiquement impossible de trouver des terrains destinés à la construction de logements et équipés en vue de cet usage. Le développement de l'urbanisation exigeait donc que fussent prises des dispositions permettant à la fois l'acquisition de nouveaux terrains, leur équipement, et la lutte contre la spéculation foncière. Certaines de ces dispositions ne sont pas particulières à la France encore que les Pouvoirs publics aient été amenés à leur donner des prolongements qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement en droit international ; d'autres, au contraire, sont totalement originales.

Du lotissement à l'expropriation

Parmi les premières, on peut essentiellement citer les mesures relatives à la création de lotissements et à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La réglementation des lotissements fixe les conditions selon lesquelles un lotisseur acquiert des terrains impropres à la construction mais situés à proximité d'équipements publics, les divise, les pourvoit de routes, de réseaux d'assainissement et d'approvisionnement en eau, gaz et électricité, et les rétrocède en vue de la cons-

truction de logements. Cette rétrocession ne peut avoir lieu que lorsque les équipements en cause sont réalisés. En règle générale, leur gestion est assurée par une association formée entre les acquéreurs, à moins qu'elle ne soit transférée — en même temps que leur propriété — à la collectivité locale intéressée. En moyenne, 10.000 lotissements sont créés chaque année.

L'expropriation pour cause d'utilité publique était jusqu'en 1953 une procédure comparable à ce qu'elle est dans la plupart des autres pays ; à partir de cette date, une importante modification a été apportée, en ce sens qu'au lieu d'être exclusivement destinée à l'acquisition de terrains destinés à l'implantation de services publics, elle permet, au nom de l'intérêt général, l'appropriation de terrains en vue de la construction de logements, c'est-à-dire d'un usage privé. L'opération est généralement assurée par l'intermédiaire de sociétés d'économie mixte à coparticipation publique et privée, qui acquièrent les terrains à l'amiable par voie d'expropriation, les équipent et les rétrocèdent à des organismes constructeurs publics (offices d'H.L.M.) ou à des sociétés privées.

Le financement de ces opérations est assuré par le Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme, qui y procède directement ou consent des prêts à taux réduit (2,5 % à six ans, dont trois ans d'amortissement différé), ou par la Caisse des dépôts et consignations, établissement financier public qui accorde des prêts de durée analogue, mais à un taux normal de 5 %.

Des remèdes à la spéculation ?

Alors que les procédures précédentes ne sont qu'une extension de celles qu'on rencontre en droit comparé, et n'ont pour objet que de faciliter la mobilisation de terrains en vue de la construction, celle des « zones à urbaniser par priorité » (Z.U.P.) constitue une des originalités du droit français ; en outre, elle est destinée à lutter contre la spéculation foncière, tout en constituant l'instrument d'une politique d'urbanisme.

En fait, rien n'empêche les spéculateurs d'acheter et de stocker des terrains à proximité des villes ; ils sont assurés qu'un jour viendra où la valeur de leurs acquisitions décollera... Il n'est besoin que de patience.

Tant que ne sera pas perçu un impôt annuel et progressif tendant à décourager le stockage des sols, l'Etat se fera le complice des spéculateurs. Dans un livre récent, notre confrère Gilbert Mathieu en fait une éclatante démonstration au cours d'un chapitre intitulé : « Les beaux jours pour la spéculation foncière » (1).

La « zupisation » a pour but d'éviter que les sociétés ou organismes d'aménagement ne négligent, en fonction de considérations uniquement financières, les terrains dont l'utilisation en vue de la construction est pourtant la plus indiquée en raison de leur situation — proximité des voies de communication, des établissements scolaires, des commerces, des lieux de travail.

A cet effet, sur demande des collectivités locales ou à sa propre initiative, le ministre de la Construction peut désigner dans les agglomérations ou à leur proximité une ou éventuellement plusieurs zones à urbaniser par priorité. Cette désignation constitue un acte administratif ; elle permet à la puissance publique d'intervenir, en dehors de ces zones, les constructions sur des terrains ne disposant pas d'équipements suffisants. Le développement d'une ville peut donc être concentré sur une aire déterminée, ce qui contribue à éviter la dispersion des installations d'infrastructure. En outre, la collectivité

publique dispose, dans chaque Z.U.P., d'un droit de préemption en cas de mutations immobilières.

Z.U.P. : une procédure limitée et imparfaite

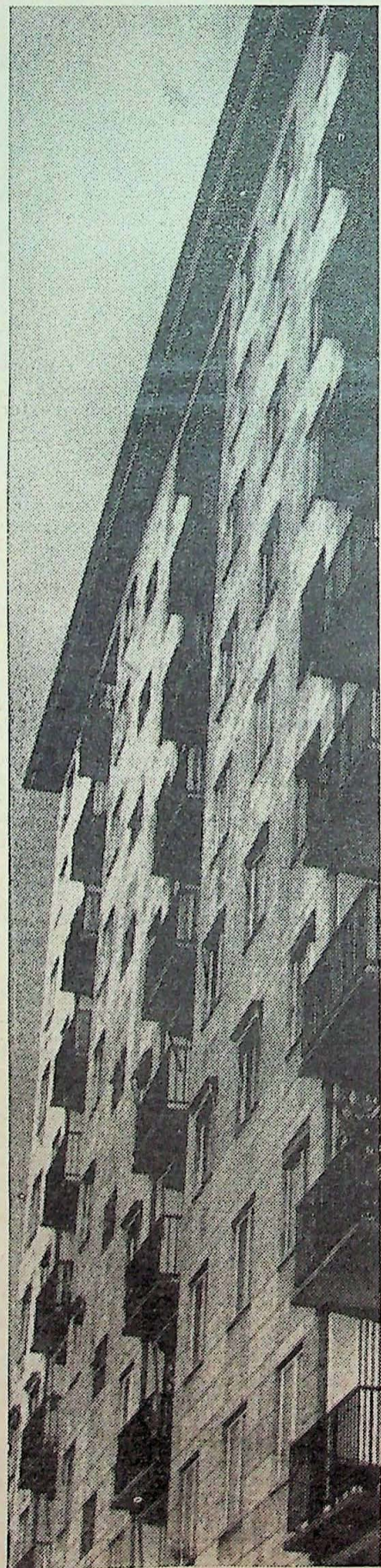
Dans ces conditions, l'on pourrait se demander pourquoi une procédure aussi efficace n'a été employée depuis sa création — 1960 — que dans cent quarante cas. C'est qu'en fait les dimensions des Z.U.P. désignées ont été largement calculées afin d'enrayer, sur de grandes surfaces, la hausse des prix des terrains ; leur emplacement a été choisi en vue de permettre d'importantes opérations de construction avec un minimum de destructions de logements existants ; elles s'étendent sur des aires dépourvues de tout équipement ; de plus, les acquisitions de terrains y ont souvent été ralenties par la nécessité de recourir à l'expropriation, d'élaborer le plan des équipements et des constructions et d'en assurer le financement dans les limites des possibilités du Fonds national d'aménagement foncier et d'urbanisme et de la Caisse des dépôts et consignations. Paradoxalement, on a même constaté que dans les années qui suivaient immédiatement leur création, les Z.U.P., en « gelant » une importante quantité de terrains, ont parfois provoqué des hausses sur le marché foncier, et que, parce qu'elles n'étaient pas équipées, l'urbanisation avait tendance à se développer en dehors d'elles. Cette tendance est actuellement renversée. Mais cette évolution montre que l'institution n'a de valeur que si elle est assortie des moyens — notamment financiers — correspondants.

Les Z.U.P. sont essentiellement destinées à la construction groupée, qui représente environ 100.000 logements par an. Sur la base d'une densité moyenne de 35 logements par hectare (tous équipements et services compris), les besoins annuels pour cette catégorie représentent environ trois mille hectares. Théoriquement, les Z.U.P. en cours d'acquisition et d'équipement devraient sensiblement couvrir les besoins de huit années ; en fait, compte tenu du développement continu de la construction, et du pourcentage sans cesse croissant des logements groupés, la réserve actuelle serait beaucoup plus rapidement épuisée si un effort adéquat n'était maintenu pour en poursuivre la constitution.

Pour atteindre ce but sans encourir les inconvénients dont on vient de parler, et sans engager des préfinancements dont le remboursement ne pourrait intervenir qu'à échéance trop lointaine, une procédure conservatoire a été instaurée, qui constitue une variante de celle des Z.U.P. : celle des zones d'aménagement différé, ou Z.A.D. Comme l'indique leur titre, ces zones sont celles où la collectivité ne prévoit pas de réalisation immédiate d'équipements d'infrastructure, mais où des mesures de protection sont reconnues nécessaires en vue d'une urbanisation future. A cet effet, la puissance publique y dispose d'un droit de préemption, les prix étant fixés en se référant à la valeur que représentaient les terrains un an avant la création de la Z.A.D. afin d'empêcher, en principe, toute spéculation.

Le secret absolu, condition nécessaire pour éviter la spéculation, est pratiquement impossible ; trop d'exemples de « fuites » et d'« indiscretions » de toute nature sont venus apporter la preuve que la préemption est une mesure insuffisante pour empêcher les promoteurs d'acheter des sols qui seront ultérieurement « zadés ».

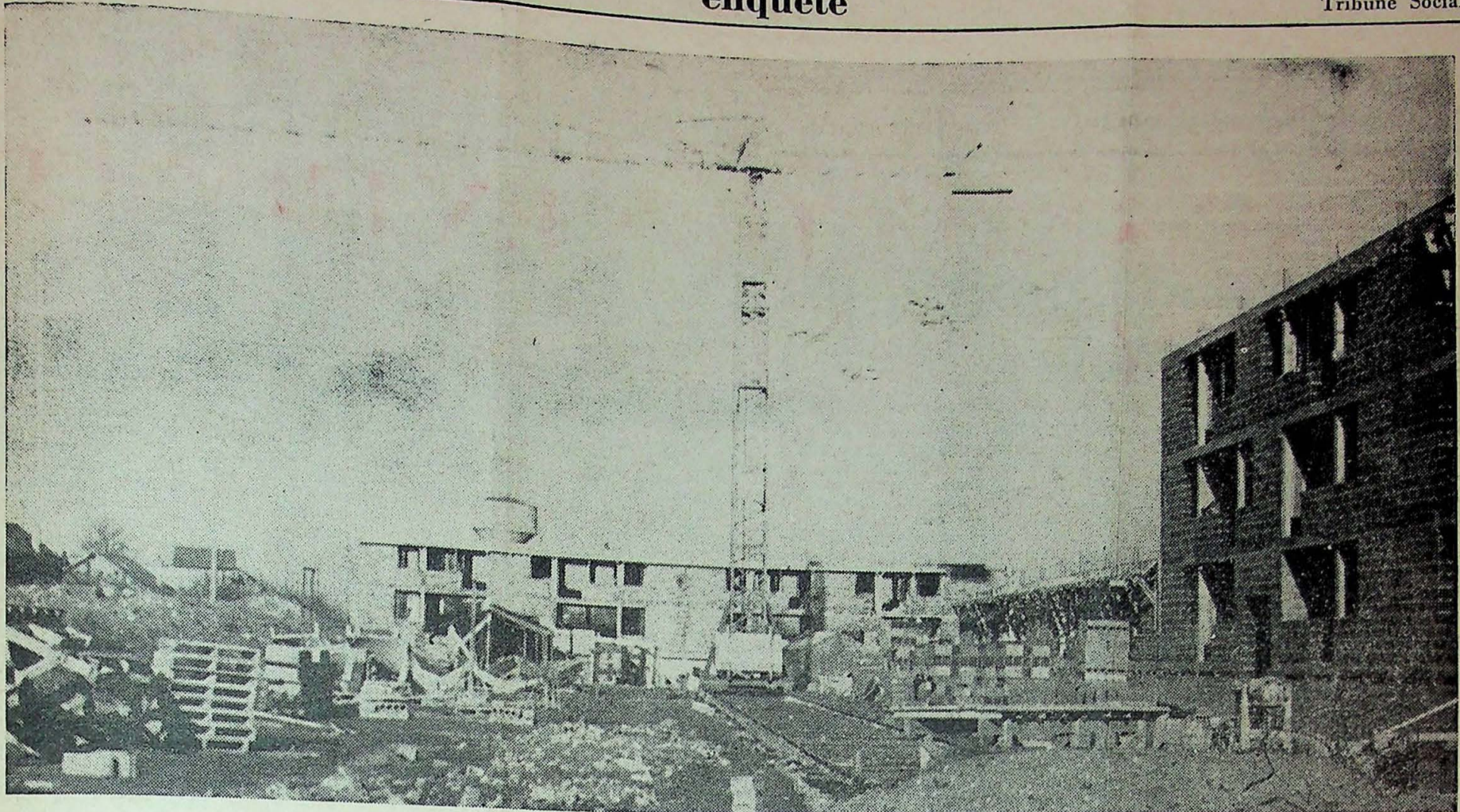
Instrument largement améliorable d'une politique foncière, les Z.U.P. devraient devenir également un outil utilisable pour une politique d'aménagement qui, bien loin d'intéresser seulement l'infrastructure, concerne l'ensemble des équipements indispensables à la vie urbaine. En effet, les projets



(Archives - T. S.)

Des villes horizontales ou non ?

(1) « Faut-il loger les Français ? », par Gilbert Mathieu, Editions du Seuil, Collection Société. Prix : 3,90 F.



Construire en fonction des besoins d'urbanisation à long terme.

(Archives - T. S.)

d'aménagement des Z.U.P. sont soumis à des Comités interministériels spécialisés, qui ont pour mission d'examiner la totalité des investissements nécessaires, logements, voirie, établissements scolaires, bâtiments publics, hôpitaux, télécommunications, etc. Un échéancier des réalisations est dressé, en même temps qu'un bilan des recettes et des dépenses, avec la répartition de ces dernières entre l'Etat, les collectivités locales intéressées et les fonds privés. Ainsi pourrait être assurée la cohérence de ces investissements, en même temps que sont recueillis les éléments d'information nécessaires à la prévision et à la programmation de dépenses publiques correspondantes.

L'urbanisme

Les procédures qui viennent d'être décrites s'inscrivent elles-mêmes dans un domaine plus vaste, celui de l'urbanisme. Notre propos n'est pas d'évoquer ici des problèmes de conception générale en la matière puisque, à propos de villes horizontales ou en hauteur, d'agglomérations radioconcentriques, linéaires ou en forme de nébuleuse, tout a déjà été dit. On s'efforcera plutôt de retracer l'évolution des conditions dans lesquelles ces conceptions ont été appliquées, évolution aussi rapide et profonde que le fut dernièrement en France celle du phénomène urbain.

Comment concevait-on l'urbanisme ?

Jusqu'à une période très récente, la réglementation de l'urbanisme n'était guère fondée que sur deux critères : la salubrité des habitations, et les facilités de la circulation. Au nom du premier, une loi remontant au début de ce siècle disposait que les constructions devaient être conformes aux stipulations d'un règlement sanitaire départemental ; des diversités importantes et parfois peu justifiées existaient d'un règlement à l'autre. En outre, les établissements industriels étaient (et demeurent) classés en catégories selon le degré des nuisances qu'ils étaient susceptibles de produire. Quant au second, il était surtout matérialisé par la réglementation de l'alignement des constructions le long des rues.

Une définition nouvelle ?

Ce n'est qu'en 1943, il y a donc à peine plus de vingt ans, qu'apparaît en France la première loi d'urbanisme à caractère général. Encore cette législation fut-elle largement imposée, et par conséquent influencée par les circonstances du moment, c'est-à-dire par la nécessité d'introduire des principes d'ordre dans la reconstruction des villes sinistrées. Dès cette date, cependant, l'essentiel des dispositions actuelles en matière d'urbanisme fut mis en place : élaboration des plans avec la participation des services d'Etat décentralisés, des collectivités locales et de l'opinion publique (solicitée sous forme d'enquête) ; fixation de périmètres d'agglomération à

l'intérieur desquels sont délimitées des zones à vocations diverses (habitations — le nombre des étages étant précisé — industries, commerces, espaces verts, axes de circulation, voirie et réseaux) ; approbation des plans, selon l'importance des agglomérations, par arrêté préfectoral ou par décret en Conseil d'Etat, ce qui a pour effet de rendre leurs dispositions opposables aux tiers, notamment lors de la délivrance des permis de construire. Ces plans, qui pouvaient intéresser des « groupements d'urbanisme », notamment dans le cas des agglomérations pluri-communales, devaient être obligatoirement établis dans les villes sinistrées, les villes de plus de 10.000 habitants, et les chefs-lieux de départements ; il pouvait, en outre, en être dressé dans des agglomérations moins importantes. C'est ainsi que près de 1.800 plans furent mis à l'étude.

La lenteur administrative

Cette procédure dut être refondue quinze ans après, c'est-à-dire en 1958, en raison de son manque de souplesse. Afin d'être mieux adaptés à la réalité, les plans cessèrent alors d'être liés aux limites communales : depuis cette date, ils peuvent ne concerner qu'une partie de commune, ou un groupement de parties de communes. La succession des opérations a été modifiée, et les projets de plans sont publiés dès leur élaboration, afin que l'information du public soit améliorée. La compétence des préfets a été étendue aux plans intéressant 50.000 habitants ; cette mesure de déconcentration administrative accélère les approbations. La liste des études en cours a été refondue, afin d'éliminer

celles dont l'utilité n'était pas évidente.

Mais, surtout, la réforme de 1958 a eu pour objet de diviser la procédure en deux temps, pour tenir compte du caractère évolutif de la situation des villes. En effet, la concentration urbaine et le développement très rapide des moyens individuels de transport faisaient que les plans dressés d'après les dispositions de 1943 étaient souvent périmés dès leur parution et devaient être immédiatement révisés. Depuis 1958, une distinction est faite entre les plans directeurs et les plans de détail. Les premiers définissent les éléments permanents de l'aménagement considéré (grands axes de circulation, voirie principale, réseaux essentiels), cependant que les seconds, établis au niveau d'un quartier ou d'un secteur, en fixent la structure sur la base des indications générales des plans directeurs ; les plans de détail ne sont élaborés qu'au fur et à mesure des besoins découlant de l'urbanisation, ce qui leur confère le caractère d'actualité qui faisait défaut aux plans d'urbanisme dressés en une seule opération.

Au total, 1.690 plans avaient été étudiés ou se trouvaient en cours d'étude au 31 décembre 1963 et 428 avaient été approuvés, dont 390 par les préfets.

Des lacunes trop nombreuses

Bien qu'ils marquent une nette amélioration par rapport à 1958 (où 98 plans seulement étaient approuvés), ces résultats ne sont pas encore satisfaisants. C'est qu'en effet la procédure présente des lacunes. Si les périmètres d'agglomération sont calculés d'une manière suffisamment

large pour permettre de fixer la trame générale du développement futur des cités, l'impossibilité où l'on se trouve d'en établir longtemps à l'avance toutes les modalités de détail oblige l'administration à opposer aux demandes de permis de construire des mesures conservatoires, sous forme de sursis à statuer, dont les inconvénients sont multiples : détails d'instruction des dossiers, incertitude des administrés quant à leurs droits effectifs d'utilisation du sol, coût d'élaboration de projets qui doivent, en définitive, être abandonnés ou n'être réalisés que tardivement. Inversement, si pour pallier ces difficultés les périmètres sont établis d'une manière moins ample, leur surface interne risque d'être rapidement comblée par l'accroissement du tissu urbain, cependant qu'à l'extérieur aucune conception d'ensemble ne préside à l'implantation des routes, des établissements industriels isolés ou des constructions « rurales », si bien qu'au moment où les périmètres doivent être élargis, l'on se trouve placé devant une situation difficilement réversible. Leur seule existence suffit même à provoquer une hausse des prix des terrains non encore urbanisés mais qui, grâce à eux, se voient conférer une « vocation » urbaine.

Pour remédier à ces inconvénients, la réforme — en cours d'étude — prévoit que le développement des agglomérations sera régi par deux documents. Le premier sera un schéma directeur de structure, destiné à définir l'aménagement général de l'agglomération ; il détermine la vocation des sols, le tracé des réseaux d'infrastructure et l'implantation des principaux équipements de superstructure ; il constitue une déclaration commune d'intention de l'Etat, des services publics et des collectivités locales ; non opposable aux tiers, il peut être établi et modifié selon une procédure très souple ; son champ d'application peut être, sans aucun inconvénient, déterminé en fonction des besoins de l'urbanisation à long terme. Le second est un plan d'utilisation des sols, qui définit la nature et le volume des constructions susceptibles d'être autorisées en fonction des équipements existants.

La mise en œuvre d'une telle réforme appellerait non seulement une modification du contenu des plans d'urbanisme dans leur conception actuelle, mais une refonte des méthodes employées par les urbanistes pour leur établissement, et même une révision des modalités de formation de ces derniers. En fait, les schémas de structure ne peuvent être que l'œuvre d'une équipe groupant les représentants de plusieurs disciplines spécialisées, urbanistes, ingénieurs, économistes, sociologues.

Le chemin parcouru depuis vingt ans en France par les méthodes de l'urbanisme peut, au premier abord, apparaître sinueux. En réalité, il marque une véritable continuité, celle d'une inadaptation constante aux problèmes sans cesse nouveaux que pose la croissance urbaine.

Prévoir, c'est gouverner.

Pierre Fouey et Stéphane Pilliet

Merci, Messieurs les conservateurs

La majorité réactionnaire du Parlement (U.N.R., indépendants, et aussi M.R.P.) a voté le budget 1966 et le projet du V^e Plan présentés par le gouvernement gaulliste.

La situation du logement va encore s'aggraver.

C'est ainsi que le nombre de logements locatifs est toujours inférieur au quart de la construction totale et qu'il n'est prévu d'en construire que 130.000 par an en 1970 !

L'évolution des loyers va encore accroître la disparité existant avec les salaires. Si, de 1954 à 1959, les loyers réglementés subissaient une augmentation de 72 %, celle-ci était de 125 % entre 1960 et 1965 alors que pour le S.M.I.G. la variation était de 56 % de 1954 à 1959 et seulement de 33,49 % de 1960 à 1965, sans

parler des loyers spéculatifs résultant de l'application de la décision gouvernementale de « retour à la liberté ».

C'est ce que signale, entre autres, la Confédération nationale des locataires qui constate que cette politique ne peut que profiter aux grosses sociétés immobilières.

Lorsque M. Lecanuet propose, comme remède à la crise du logement, que les citoyens acceptent de payer le juste prix — entendons : de payer davantage — encore faudrait-il que les salaires des travailleurs puissent supporter une telle augmentation. A moins que l'on considère, chez les démocrates-chrétiens, que le droit au logement se finance comme les stationnements illicites : par des amendes payées par les utilisateurs.

A quelques jours du scrutin

« La Nef » et les grands politiques actuels

La revue *La Nef* vient de publier un numéro spécial qui, à la veille de l'élection présidentielle, s'avère d'un grand intérêt. Il s'agit d'une enquête sur les principaux problèmes de l'heure, effectuée auprès de douze hommes politiques largement représentatifs des divers courants d'opinion (1). Il y a là les défenseurs du gaullisme et les représentants de l'antigaullisme de droite et de gauche, car l'affrontement entre partisans et adversaires du pouvoir personnel n'efface pas cette distinction classique.

On trouve même, parmi ceux qui soutiennent le régime ou, au moins, sa politique étrangère, un homme de droite (Michel Debré), un homme du centre (Edgar Faure) et un homme de gauche (Emmanuel d'Astier). Les opposants de droite sont représentés, dans l'enquête de la *Nef*, par Pierre Marcellin, ceux du centre — dans la mesure où le centre se distingue de la droite — par Maurice Faure et Jean Lecanuet, ceux de gauche par Jacques Duhamel (2), François Mitterrand, Georges Vedel (qui fut un supporter de Gaston Defferre), Guy Mollet, Waldeck Rochet, dont la *Pravda*, publiant sa déclaration n'a pas reproduit les passages antigaullistes) et notre ami Gilles Martinet.

On peut toutefois regretter que Pierre Mendès-France n'ait pas été convié à se prononcer dans le cadre de cette enquête.

Quant aux thèmes proposés, ils vont de la politique extérieure de la France à sa politique intérieure, une large place étant réservée à la politique économique et sociale, au logement, à l'enseignement. Une seule lacune : le contrôle des naissances, en faveur duquel on peut supposer que tous les intervenants se fussent prononcés, comme pour la démocratisation du statut de l'O.R.T.F. — à l'exception, bien sûr, de Michel Debré.

L'indépendance à l'égard des Etats-Unis

La politique internationale — à laquelle François Sarda accorde une importance primordiale dans sa présentation de l'enquête — est faite de problèmes complexes. A plus forte raison, les contradictions, l'empirisme de la politique étrangère de de Gaulle ne permettent guère d'y voir clair.

Il est évident, toutefois, que cette politique ne saurait être condamnée de façon inconditionnelle. Aucune des personnalités interrogées ne désapprouve, par exemple, la reconnaissance de la Chine ; tout au plus met-
on en doute l'efficacité de « cet acte nécessaire » (comme celle de la position gaulliste sur la guerre du Vietnam). De même, il n'existe pas de désaccord fondamental sur la politique française à l'égard de l'U.R.S.S.

Il reste à savoir malgré tout si ceux qui approuvent certains aspects de la politique étrangère gaulliste auraient pris eux-mêmes des positions susceptibles de déplaire aux Américains ou des mesures qui ne sont pas forcément populaires, telles que l'aide au Tiers Monde dont un des opposants, Georges Vedel, écrit : « Entre tous les aspects de la politique suivie par la V^e République, la position prise par le régime à l'égard du Tiers Monde est celui qui mérite la plus totale approbation. »

Si tous ceux qui ont répondu au questionnaire de la *Nef* condamnent l'intervention soviétique en Hongrie (à l'exception de Waldeck Rochet qui écrit d'ailleurs que celle-ci n'a pas été soumise à son approbation ou sa désapprobation), les opinions recueillies sur la politique américaine au Vietnam et à Saint-Dominique sont naturellement plus nuancées. A côté de ceux qui la désapprouvent franchement, il y a ceux qui lui trouvent plus ou moins des excuses. Une telle hypocrisie se retrouve dans la fameuse distinction entre le style et le fond de la politique gaulliste à laquelle Gilles Martinet règle son

compte : « La critique du « style » de la politique étrangère gaulliste dissimule en général l'embarras que l'on éprouve à se prononcer sur le fond. » Et le secrétaire national adjoint du P.S.U. de préciser que, compte tenu du caractère nationaliste de cette politique, il ne peut s'agir, avec celle de la gauche, que « de coïncidences tactiques, non d'un caractère stratégique ».

Mais ces coïncidences tactiques elles-mêmes tendent à être niées par ceux qui rivalisent de fidélité à l'égard de la politique atlantique : Pierre Marcellin, Jean Lecanuet, Maurice Faure, Jacques Duhamel, François Mitterrand (certains demandant toutefois, comme le candidat de la gauche à la Présidence, « une adaptation » de l'Alliance).

Là encore, il n'est pas facile d'y voir clair, les gaullistes étant moins anti-atlantiques qu'on pourrait le croire, ainsi qu'en témoigne cette affirmation de M. Debré : « Cette alliance est présentement nécessaire et sans doute le sera pendant de très longues années, car, en cette fin de XX^e siècle, il existe une nécessité supérieure d'entente occidentale. »

Quant aux antigaullistes, ils sont eux aussi, en principe, pour l'indépendance à l'égard des Etats-Unis, comme M. Lecanuet, qui déclare « qu'une hégémonie américaine doit être refusée qui revendiquerait un monopole de décision ».

Il est vrai que, pour M. Lecanuet, il n'est d'indépendance possible qu'au niveau européen.

Du bon et du mauvais usage de l'Europe

Aussi bien on ne peut mettre en doute la sincérité des opposants lorsqu'ils reprochent à la politique gaulliste de remettre en cause la construction européenne.

C'est ainsi que, faisant état de l'opposition du général de Gaulle à la supra-nationalité, François Mitterrand écrit : « Sans un pouvoir politique démocratiquement choisi et contrôlé, l'Europe sera la proie des grands intérêts ou succombera sous le poids du nationalisme. »

Michel Debré objecte à ce sujet : « Un jour, peut-être, il existera une profonde solidarité populaire européenne permettant de fonder un Etat, c'est-à-dire une politique et une puissance. Nous n'en sommes pas là et le chemin pour atteindre cet objectif ne passe pas par le renoncement des nations entre les mains d'autorités de gestion... »

Quant à Waldeck-Rochet, si sa réponse montre une certaine acceptation par les communistes du cadre européen, elle n'en demeure pas moins au niveau des banalités : « L'attachement légitime et sain à l'indépendance et à la souveraineté nationales s'associe naturellement au sentiment international, au respect des autres peuples, à la volonté d'établir une coopération entre tous les pays d'Europe — une Europe sans mutilations et comprenant aussi bien l'Angleterre que les pays de l'Est. »

C'est que le P.C.F. demeure attaché à une conception vieillotte de l'indépendance nationale. Au contraire, Gilles Martinet souligne la nécessité d'une Europe indépendante : « Le refus de l'hégémonie américaine conduit logiquement à la perspective d'une « troisième force » européenne. Mais pour construire cette « troisième force », il faudrait renoncer à substituer le leadership de Paris à celui de Washington, accepter de nouveaux processus d'intégration économique et politique et par-dessus tout donner un autre contenu social à l'ensemble de la politique européenne. »

Et notre camarade d'ajouter plus loin : « La réalisation de la « troisième force » européenne comme l'émancipation réelle de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine impliquent la disparition des deux zones d'influence et de contrôle que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont constituées à la suite des accords de Yalta. »

Telle n'est pas évidemment la perspective des « Européens » conserva-

teurs, trop soucieux de rechercher la protection des U.S.A. contre un bouleversement social éventuel. Aussi Martinet a raison de souligner que « tous les processus d'intégration ne sont pas nécessairement favorables et l'apparition de nouvelles institutions communes ne représente pas automatiquement un progrès. Pour les socialistes occidentaux, ce qui devrait essentiellement compter aujourd'hui, c'est le contrôle démocratique des institutions existantes, la coordination des luttes revendicatives et l'élaboration d'un premier projet de plan économique ».

Une querelle dépassée ?

Dans les conclusions qu'il tire de cette enquête, Jean-Denis Bredin affirme de façon inexacte, selon nous, que « la querelle des institutions, qui fut si passionnée, semble aujourd'hui apaisée ».

En effet, si, parmi les opposants, Georges Vedel — supporter malheureux de M. X... — se déclare un partisan fanatique de l'élection du Président de la République au suffrage universel, Guy Mollet, Waldeck Rochet et Gilles Martinet soulignent avec raison les dangers d'une telle formule dans un pays de tradition bonapartiste.

Bien sûr, Guy Mollet prétend rendre sa virginité à la Constitution de 1958 violée par de Gaulle ; selon lui, elle représente « l'essentiel de l'évolution concevable pour un pays qui a d'autres préoccupations plus immédiatement importantes que celle d'une nouvelle aventure constitutionnelle ».

Tel n'est pas l'avis de Gilles Martinet qui pourtant « se refuse à réduire le débat sur les institutions au dilemme présidentialisme ou parlementarisme ».

Le représentant du P.S.U. précise à ce sujet : « Une Constitution moderne devrait accorder au moins autant de place à la définition des mécanismes de la planification démocratique, à la participation des travailleurs à la gestion, à l'organisation des centres de décision économique, etc., qu'au problème des rapports entre le gouvernement et l'Assemblée nationale élue. »

En dépit de son attachement au vieux parlementarisme — attachement dont témoigne la réponse de Waldeck Rochet — le Parti communiste n'apparaît pas fermé à de telles préoccupations, puisque le successeur de Maurice Thorez écrit également : « Les institutions doivent se distinguer par leur caractère novateur — notamment du fait des prérogatives économiques dévolues au Parlement, de l'extension des libertés locales et syndicales, de la démocratisation de la vie publique à tous les échelons et dans tous les secteurs — et il ne saurait en aucun cas être question d'une « restauration » du passé, qui se caractérisait, d'une façon générale, non par l'excès, mais par l'insuffisance et la nature superficielle de la démocratie. »

De nouvelles tartes à la crème ?

En ce qui concerne les questions économiques et sociales, on sent chez M. Bredin, dans ses conclusions au débat, un parti pris d'atténuer les divergences.

Par exemple, sous prétexte que tout le monde est pour un plan, il ne faut pas se dissimuler, comme le souligne Gilles Martinet, « la différence qui sépare le dirigisme néo-capitaliste d'une planification de type socialiste ». En effet, celle-ci « ne se contente pas de corriger les tendances « naturelles » du développement économique, mais subordonne ce développement à la poursuite de grands objectifs sociaux et à une profonde transformation de la répartition du revenu national (d'où la nécessité de faire apparaître ces objectifs et la possibilité de cette transformation dans des textes comme celui du contre-plan) ».

En l'absence d'un nouveau type de planification, une formule comme celle du « contrat national de progrès » — reprise par François Mitterrand et Jean Lecanuet après Gaston Defferre — risque d'apparaître comme une version plus ou moins défraîchie de la « politique des revenus ».

Une nouvelle tarte à la crème proposée dans plusieurs réponses réside dans l'accession des ouvriers à une part de l'autofinancement. Cette solution ne risquerait-elle pas d'assujettir davantage les ouvriers à leur entreprise, à moins qu'elle ne s'accompagne d'un renforcement du pouvoir syndical ? Gilles Martinet indique d'ailleurs que le fait pour les syndicats de donner leur opinion sur la gestion ne doit pas conduire (en régime capitaliste comme en régime socialiste) à limiter leur liberté d'action.

En réalité, celle-ci sera d'autant plus grande que l'activité du syndicat

dans l'entreprise pourra s'exercer sans entrave. D'où l'importance des garanties tendant à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, dont se déclarent partisans aussi bien Edgar Faure et Lecanuet que François Mitterrand, Guy Mollet et Waldeck Rochet.

L'agriculture et le logement

Tout le monde considère qu'il y a quelque chose de positif dans les lois d'orientation agricole votées sous le pouvoir gaulliste, tout en déplorant, comme le fait Gilles Martinet, que l'application ne soit pas à la mesure des intentions.

Pour Guy Mollet, on s'est inspiré largement du projet de « loi-cadre agricole » présenté en 1957 par son gouvernement.

Gilles Martinet montre que les choses sont moins simples : « Les principes de cette réforme ont surpris la plupart des milieux politiques, y compris ceux de la gauche traditionnelle, habitués depuis de si longues années à déplorer la « désertion des campagnes », à proclamer la nécessité de sauvegarder la petite propriété et à réclamer des augmentations de prix... »

Le Parti communiste ne fait pas exception ; Waldeck Rochet ne parle pas de réformes de structure, mais se contente de réclamer le développement de la coopération.

En ce qui concerne le logement, tout le monde est également d'accord pour déplorer l'insuffisance des moyens mis en œuvre en ce domaine par les pouvoirs publics et pour insister sur le rôle que doivent jouer les municipalités dans la construction.

Mais, là encore, une lecture attentive montre des divergences que relève M. Bredin dans ses conclusions : « Les uns sont convaincus que la solution du problème du logement passe nécessairement par des mesures frappant la propriété privée, qui entretient la spéculation foncière (municipalisation des terrains à bâtir, nationalisation des banques d'affaires) ; les autres, qu'il est nécessaire de rémunérer la propriété privée par une hausse systématique des loyers. »

N'est-ce pas là ce qui différencie la droite de la gauche, les partisans et adversaires du socialisme ?

Pour un enseignement démocratique moderne

« Les bonnes intentions sont générales aussi dans le domaine de l'enseignement ». Tout le monde est pour la démocratisation et la modernisation de notre enseignement, tout le monde est pour que l'Etat fasse un plus grand effort financier dans ce domaine. C'est au niveau des solutions concrètes que les divergences apparaissent.

Tous les hommes politiques interrogés ne reprendraient sans doute pas à leur compte ces observations pertinentes du professeur Vedel : « La modernisation de l'enseignement dépend d'abord d'un effort qui n'a jamais été fait en France et qui doit tendre à un vaste inventaire informé et chiffré de ce qui existe, des besoins, des techniques pédagogiques, etc. Elle dépend ensuite d'une volonté politique, car il est certain que toute rupture avec les traditions se heurtera aux résistances conjuguées du corps enseignant, des familles, des corporations, etc. »

Georges Vedel se déclare également contre une allocation d'études généralisée qui serait, selon lui, « la retraite d'ancien combattant des jeunes », mais pour une aide aux familles qui se privent d'un salaire d'appoint ».

Sont, par contre, pour l'allocation d'études : Lecanuet Mollet Waldeck Rochet. La véritable solution n'est-elle pas l'allocation d'études sur critères universitaires préconisée par Gilles Martinet ?

Quant à la laïcité, il est significatif que seuls Guy Mollet Waldeck Rochet et Martinet y fassent référence sous une forme ou sous une autre.

Les choix de la gauche

Dans ses conclusions, M. Jean-Denis Bredin estime que les prises de position sur les questions internationales ne permettent pas de tracer une frontière nette entre la droite et la gauche.

Mais il est clair également que, sur les problèmes intérieurs, la gauche n'est pas non plus unanime, qu'il s'agisse des institutions, de la planification, de l'agriculture, de l'enseignement. Cette enquête le montre bien. Et pourtant, si elle veut vaincre, elle devra choisir entre la démagogie et la rigueur, entre le passé et l'avenir, entre la phraséologie républicaine et la démocratie socialiste. Le plus tôt sera le mieux.

(1) La *Nef* : Douze hommes politiques répondent à douze questions. (Octobre-décembre 1965, 9,90 F.)

(2) Jacques Duhamel soutient la candidature de Jean Lecanuet.

MANIFESTATIONS

Les étudiants contre la guerre au Vietnam



(Photo A.F.P.)

3.000 étudiants ont manifesté à Paris dans le cadre de la semaine organisée par les trois syndicats universitaires.

A l'appel des sections de la Sorbonne des E.S.U., de l'U.E.C., de la J.U.C., de l'U.N.E.F. et du S.N.E.S.-sup. (ces organisations ayant reçu le soutien de leurs collectifs parisiens respectifs et de la fédération de Paris de la Jeunesse communiste), plus de trois mille étudiants et jeunes ont manifesté à Paris le vendredi 26 novembre dans le cadre de la semaine organisée par les trois syndicats universitaires. Partis de la place du Châtelet, le cortège, aux cris de « U.S. go home ! » et de « Johnson assassin ! », devait se rendre jusqu'au boulevard Montmartre où la manifestation fut dissoute comme prévu après une prise de parole de Michel Rostain, secrétaire général de l'U.N.E.F. Le succès de cette manifestation traduit la prise de conscience croissante dans le milieu étudiant de l'importance primordiale du problème de l'impérialisme. Les étudiants,

comme l'indiquait le texte de l'appareil unitaire, exigent « le retrait des troupes américaines du Vietnam et la reconnaissance du F.N.L. comme seul représentant du peuple vietnamien en lutte ».

Si le principe de telles manifestations est bon et doit être maintenu, il n'en reste pas moins que, malgré les réticences d'un certain nombre d'organisations, il est nécessaire de poser politiquement les véritables problèmes de l'impérialisme par une discussion approfondie. C'est du refus d'une telle discussion que proviennent des pratiques regrettables tel l'artifice dans l'Humanité et présentant la manifestation comme organisée par l'U.E.C. et la J.C. Ce n'est certainement pas en agissant ainsi que l'on progressera le mieux vers l'unité.

Le secrétariat des « E.S.U. ».

PLAIDOYER

Pour un militantisme féminin

Malgré leur accession aux droits politiques en 1944, les Françaises subissent la hiérarchie masculine dans les partis au même degré que dans la vie professionnelle, mais de façon certainement plus implacable que dans le foyer.

Andrée MICHEL.

Tous les partis s'intéressent beaucoup, actuellement, aux votes des femmes. Ils se disent, du moins certains, pour « le planning familial, pour l'égalité des salaires », etc.

Mais que font-ils à l'intérieur de leur propre parti (quel que soit le parti et surtout l'U.N.R.) pour favoriser l'égalité des responsabilités entre leurs militants et leurs militantes ?

Quand une femme mariée accepterait éventuellement d'être secrétaire d'une section, et même si, auparavant, elle en remplissait bien souvent les tâches, certains militants se récrieraient : « Une femme secrétaire de section, ce n'est pas sérieux ! »

Seules des veuves de secrétaires ou des femmes célibataires, à de rares exceptions près, sont élues à ce poste. Si un militant est membre d'un bu-

reau de section ou d'une C.E., un vote préalable est nécessaire pour que son épouse puisse assister avec lui à ces réunions. La réciprocité n'est pas vraie, en effet, quand c'est la militante qui est membre du bureau ou de section : son mari assiste automatiquement aux mêmes réunions.

Seules, quelquefois, des tâches de trésorière ou de secrétaire administrative sont confiées à des militantes mariées.

Quand il s'agit de présenter des candidats aux élections, le mari militant est toujours préféré à son épouse militante, sauf, à la rigueur, si elle représente une association familiale, mais alors ce n'est plus en tant que militante politique.

Que fait-on, du reste, pour aider une mère de famille à militer ? Des garderies d'enfants ? Des aides familiales pour les aider ? Car rares sont les maris qui acceptent de remplacer leur femme dans les tâches du ménage pour qu'elles puissent se rendre à des réunions politiques.

Et, ensuite, certains hommes oseront s'étonner que peu de femmes soient militantes politiques, que tant de femmes empêchent leur mari d'être militant (quand, à tant de réu-

nions, elles n'ont pas la possibilité de participer !).

Non, les femmes ne se sentent pas les coudées franches dans des partis politiques mixtes ; la preuve en est qu'elles se sentent obligées de créer des mouvements féminins tel le Mouvement démocratique féminin dont notre camarade Colette Audry fait partie.

Or je pense qu'il n'y a pas de socialisme féminin, qu'il n'y a pas de socialisme masculin et qu'un parti neuf comme le P.S.U. doit tout faire pour donner la possibilité aux femmes de militer et ne pas leur laisser une « porte étroite » dans ses postes de responsabilité, car pourquoi les dissocier et les traiter en éternelles mineures ?

Denise Franck.

Pour les femmes

Certains hebdomadaires — la plupart — ont leurs pages féminines. Elles sont, en général, consacrées à la mode, à la décoration, voire au « Courrier du cœur ».

Tribune Socialiste a l'intention, dès le début de l'année prochaine, de composer une page destinée — chaque semaine en principe — à nos lectrices.

Mais la rédaction, unanime, souhaite que ce soit l'occasion pour nos futures consœurs de « repenser » le problème rédactionnel d'une page féminine à l'intérieur d'un hebdomadaire politique qui entend bien le demeurer.

T.S.

ÉCONOMIE

Sucre : Pourquoi le contingentement de la production

Cette année la production de sucre de betterave devrait atteindre 2 millions 200.000 tonnes ; une grande partie du sucre excédentaire devra être écoulee sur le marché mondial à un prix inférieur au prix de revient.

Comment en est-on arrivé là ? Il ne faut pas seulement accuser le soleil d'octobre qui a chargé de sucre les betteraves gorgées d'eau après les pluies de l'été, mais aussi une politique gouvernementale un peu compliquée.

La culture de la betterave sucrière peut rapporter beaucoup dans certaines régions et les producteurs chercheraient plutôt à augmenter les surfaces ensemencées : le marché intérieur français est déjà assez important, le prix des betteraves et du sucre sont garantis. Le développement du Marché commun a favorisé cette tendance : le sucre français est de 60 à 70 % moins cher que celui de nos cinq partenaires et l'on espérait pour bientôt l'ouverture d'un marché commun sucrier. Pour le moment on en est loin !

Le cours mondial du sucre a fortement baissé cette année et d'autre part il existe déjà des excédents datant de 1964.

Ces raisons ont amené le gouvernement à fixer un « objectif de production ». Il était pour 1965 de 1 million 570.000 tonnes ; à l'intérieur de cet objectif de production, le prix de la tonne de betterave payé au producteur est fixé et celui du sucre à la sortie de l'usine est garanti lui aussi. Toujours à l'intérieur de l'objectif de production, le sucre excédentaire, qui doit être écoulee sur le marché mondial à 30 % seulement de son prix de revient, bénéficie d'une aide gouvernementale ; il peut aussi être stocké.

Les quelques 600.000 tonnes de sucre produits en dehors de l'objectif seraient en principe à vendre au prix mondial, la betterave n'étant payée qu'aux environs de 10 F par quintal au lieu de 70 F. Le gouvernement critique les betteraviers qui ont eu le malheur de tabler sur la progression du Marché commun pour, dans un premier stade, vendre une possible surproduction de sucre et n'ont en conséquence que fort peu diminué les surfaces ensemencées par rapport à 1964, année de surproduction. Pourtant, Pompidou, pensant aux élections prochaines, a décidé de faire un effort :

1° L'Etat achètera un plus grand contingent d'alcool de betterave ;

2° 90.000 tonnes de sucre seront stockées à frais réduits pour les producteurs, en dehors de « l'objectif de production » ;

3° Une aide de l'Etat va être apportée aux acheteurs éventuels d'entreprises de sucrerie en difficulté.

L'aide pour la vente sur le marché mondial du sucre « dans l'objectif » reviendra à 70 millions de F, et avec les mesures précédentes on arrive à 90 millions de F à la charge du Trésor. La perte de revenu pour les producteurs reste élevée, le gouverne-

ment se refusant par ailleurs toute augmentation du prix du sucre pour cause de stabilisation.

L'industrie sucrière est appelée à se concentrer rapidement à cause des mesures d'aide à l'achat et à la modernisation des entreprises, mais aussi parce que les agriculteurs pourront maintenant s'adresser sous certaines conditions à l'usine de leur choix. Cette industrie est d'activité essentiellement saisonnière ; la plupart des usines ne fonctionnent que trois à quatre mois par an : le temps de traiter les betteraves récoltées au début de l'automne pour en tirer le sucre brut. Certaines usines plus importantes, où l'on raffine aussi le sucre, tournent plus longtemps.

Beaucoup d'usines qui n'emploient l'essentiel de leur personnel que d'octobre au début de janvier, seront appelées sinon à fermer leurs portes, du moins à réaliser des modifications de méthodes et moyens de production. L'on peut donc s'attendre dans l'avenir à des compressions du personnel saisonnier en certains endroits, ce ne sera pas à une grande échelle et on n'en parlera pas trop. C'est encore une conséquence de notre système économique pour l'industrie agricole.

La politique gouvernementale, avec sa planification superficielle, mécontente tout le monde. Le manque de moyens d'imposer un objectif de production, ainsi que l'absence d'une action sur l'industrie bien contrôlée et à long terme, font que malgré un début de régularisation, l'on aboutit à des surprises graves en ce qui concerne les variations de la production et à une vision erronée de l'évolution nécessaire de l'industrie.

Il faut noter aussi l'incohérence de l'ensemble : politique agricole et politique européenne, qui aboutit à de désagréables surprises. Et, finalement, il faut bien essayer de se raccrocher aux branches en faisant payer l'agriculteur et les autres contribuables.

Jean-Claude Dufresne.

LISEZ :

TRIBUNE ETUDIANTE

Mensuel des Etudiants Socialistes Unifiés

- Antony - Quelles leçons en tirer.
- La politique intérieure et étrangère du gaullisme.
- L'Education nationale, de Bouloche à Fouchet.
- La gauche sous de Gaulle.
- L'Algérie.
- Le Viet-Nam.

Adressez les commandes à :

« Tribune Etudiante », 81, rue Mademoiselle, Paris-15^e - C.C.P. Michel Capron 494.496 Paris.

Le numéro : 1 F - Abonnement 1 an (6 numéros) : 5 F.

CARMAUX

Émouvantes obsèques des mineurs

Texte du télégramme adressé par Edouard Depreux aux organisations syndicales de Carmaux (Tarn) à la suite de la catastrophe de la mine :

« Paris, le 25 novembre 1965.

« P.S.U., apprenant avec affliction « catastrophe de Carmaux, affirme « affectueuse sympathie aux familles « des mineurs. Demande enquête et « exige mesures pour assurer sécurité « des travailleurs.

« Edouard DEPREUX, « secrétaire national du P.S.U. »

Par toutes les routes qui convergent vers Carmaux, sous le froid, sous la pluie, une immense foule venue de tous les coins du Tarn et des départements voisins va partager la peine et s'associer au deuil de ceux du bassin houiller de Carmaux, de Blaye, de Saint-Benoît.

Sur une grande place, entre la mairie et l'église, le spectacle poi-

gnant mais hélas ! familial, parce que trop fréquent qui suit les catastrophes minières : les douze cercueils des victimes des puits de la « Tronquie » qui ont trouvé la mort par 280 mètres de fond sont alignés là.

En bleu, casqués, la lampe frontale allumée, immobiles, bouleversés, les mineurs montent une garde d'honneur auprès de leurs malheureux camarades. Leurs visages sont marqués par la fatigue et les veilles : on n'a guère dormi dans le bassin depuis le drame du 24 novembre au matin. Les équipes de sauvetage, ingénieurs compris, ont travaillé sans répit et cette nuit même, dans un effort désespéré, ils ont arraché à la mine sa

dernière victime, leur compagnon Lopez.

La masse sombre des familles en deuil, des vieux parents, des veuves et des orphelins, des douze veuves et des vingt-sept orphelins...

Les secouristes de la Croix-Rouge emporteront ceux qui ne pourront résister jusqu'au bout à la rude épreuve.

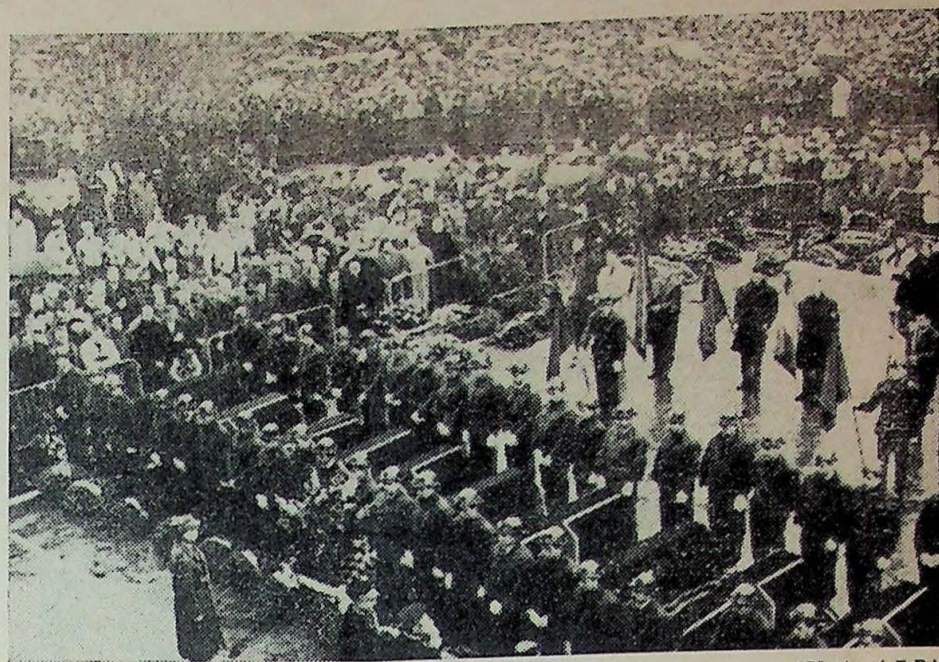
Le ministre Bokanowski a présenté les condoléances du gouvernement.

Le maire de Carmaux, Vareille, entouré des maires de Blaye et de St-Benoît a exprimé les condoléances et la peine de tout le Carmausin.

Mais avant eux, c'est la voix du délégué mineur du puits de la « Tronquie » qui a traduit le chagrin et l'angoisse des travailleurs de la mine, entouré de Cathala, secrétaire de la C.G.T. et de Cabrol, secrétaire de F.O.

Coutouly, après avoir rappelé qu'en moins de quatre mois, au cours de l'année 1965, six mineurs avaient déjà trouvé la mort, refusa d'accepter « la fatalité qu'on tentera d'invoquer » :

« Nous disons non ! Il y a des conditions de travail qui ne sont pas respectées ; il y a des responsabilités non assumées qui font que notre corporation paie un si lourd tribut de morts, de blessés, de victimes des maladies professionnelles. La catastrophe de la « Tronquie » aurait pu être évitée, car si la mine par nature est meurtrière, elle l'est d'autant plus lorsque les notions de rendement passent avant les notions de sécurité. Il y a deux semaines environ, des gargouillis de gaz ont été constatés dans la voie de tête et signalés ; les gaz les plus dangereux se concentrent toujours dans les zones de vieux travaux. L'article 165 du règlement qui stipule que les chantiers se dirigeant vers d'anciens travaux ou vers des régions dont on peut craindre une aggravation du régime grisou-



(Photo A.F.P.)

teux doivent être précédés de sondages n'a pas été appliqué. La direction avait été alertée à différentes reprises par les syndicats sur la présence des poussières et la nécessité de les neutraliser. Les organisations syndicales accusent. Leur devoir est de rechercher les raisons de la catastrophe. La principale raison est constituée par la course aux rendements toujours plus élevés, stimulée par la menace de fermeture des puits. »

Même si des responsabilités n'étaient pas prouvées, la colère des mineurs serait respectable. Mais la

lumière doit être faite. On sait maintenant qu'il y a du grisou, localisé sans doute, à 500 mètres de fond dans les mines de Carmaux.

Les mesures de sécurité devront être scrupuleusement respectées : « La vie des hommes avant tout », a affirmé le délégué mineur.

Samedi, pendant qu'on ensevelissait les morts, les équipes de sécurité étaient déjà au travail. Lundi, les mineurs redescendront au fond...

Achille Auban.

SYNDICATS

Les cahiers "Reconstruction" contre Lecanuet et pour Mitterrand

Les « Cahiers Reconstruction » — dont on sait le rôle qu'ils ont joué dans l'évolution de la C.F.D.T. — consacrent leur dernier numéro à l'élection présidentielle.

Après avoir rappelé qu'il s'agit de contester un régime « monocratique », les « Cahiers » font la genèse de la candidature Mitterrand et apportent leur soutien au candidat unique de la gauche.

Par contre, ils se prononcent contre Lecanuet, en soulignant que ce dernier se présente en raison de « l'échec des tentatives antérieures de candidature européenne », notamment du refus opposé aux instances du Comité des démocrates tant par M. Pinay que par des personnalités « non politiques ».

L'auteur de l'article ajoute : « Nous pouvons, certes, lui reconnaître un avantage : la possibilité d'enlever au candidat du régime, dans certaines régions, notamment, les voix de milieux peu enclins à entendre une critique du régime et de sa politique émanant du « candidat unique de la gauche ». Le 5 décembre, on saura le nombre de ces voix, l'ampleur de cet avantage. »

Par contre, les « Cahiers » reprochent à M. Lecanuet d'avoir confirmé sa position en faveur de l'aide à l'enseignement privé et d'être pour une force de frappe européenne.

Ils lui reprochent également de lier sa candidature à une relance de la « grande fédération » de Defferre.

Cette dernière prise de position est particulièrement intéressante en raison du préjugé favorable qu'avaient accordé à la candidature de Gaston Defferre les dirigeants de la C.F.D.T. et même certains militants appartenant à la gauche de cette centrale.

Une longue étude est précisément consacrée par les « Cahiers » à l'expérience Defferre. Ne cachant pas leur déception, ses auteurs insistent sur l'évolution de cette expérience qui, commencée par le lancement de la candidature du maire de Marseille, devait aboutir à un tête-à-tête entre les dirigeants de la S.F.I.O. et ceux du Comité des démocrates. « S'abstenant de présenter un candidat à la présidence, la fédération deviendrait un cartel centriste pour les élections législatives. » Cette conception, soutenue notamment par le M.R.P., devait faire capoter l'opération.

Gilbert Declercq adhère au P.S.U.

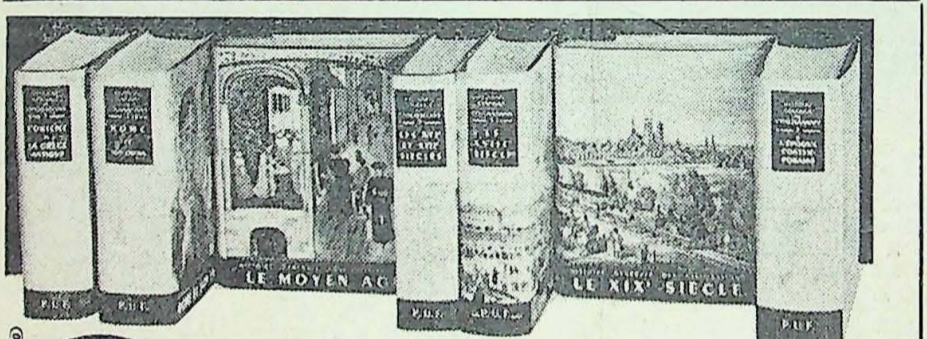
A l'occasion des élections présidentielles, notre Parti a enregistré de nombreuses adhésions nouvelles. Celles-ci viennent de jeunes, naturellement, mais aussi de militants syndicalistes, souvent responsables locaux ou départementaux, qui, sympathisant de longue date avec les idées défendues par notre Parti, ont jugé aujourd'hui nécessaire de transformer cet accord idéologique en adhésion pratique. De telles adhésions ont été enregistrées ces derniers jours par les fédérations d'Ille-et-Vilaine, de la Moselle, de l'Hérault, de la Loire-Atlantique.

L'une de ces adhésions prend un poids particulier : la fédération de la Loire-Atlantique a reçu cette semaine celle de Gilbert Declercq, secrétaire de l'Union départementale de la C.F.D.T. de Loire-Atlantique, membre du Bureau confédéral de la C.F.D.T. et membre du Conseil économique et social au titre de cette formation.

Tous nos militants connaissent le

rôle de ce grand dirigeant ouvrier à la tête des luttes de masse de Nantes et Saint-Nazaire. Mais ils savent aussi que ce leader populaire est en même temps un des hommes qui a le plus fait avancer la pensée théorique du mouvement syndical. C'est lui qui, en 1960, présenta au Congrès national de la C.F.T.C. ce rapport célèbre sur « la planification démocratique » qui a ouvert les voies d'une nouvelle stratégie syndicale et d'une nouvelle conception du rôle du mouvement syndical. C'est lui qui, une année plus tôt, élaborait un contre-projet syndical pour remédier à la crise structurelle de la construction navale en Loire-Atlantique, débroussaillant ainsi à partir d'une situation locale les éléments qui allaient servir à la stratégie du contre-plan...

L'adhésion d'un militant de la qualité de Gilbert Declercq est pour notre parti un honneur et un encouragement. Elle confirme la confiance que font au P.S.U. tous ceux qui se sont attachés à la rénovation du mouvement socialiste et ouvrier.



pour 36 F par mois HISTOIRE GÉNÉRALE DES CIVILISATIONS complète en 7 volumes illustrés

La critique internationale La plus belle histoire "humaine" que nous possédions. Mercure de France. Une admirable équipe, Education Nationale. Une réalisation de grand style. Le Parisien Libéré. Un soin qui fait honneur à l'édition française. Le Monde. D'une admirable vigueur scientifique. Il Giornale d'Italia. Un modèle de synthèse. American Historical Review. L'idée française que l'histoire peut être présentée à un public plus vaste que celui des érudits, sans sacrifier la méthode érudite, a rarement trouvé démonstration plus éclatante. Economic History Review. Ces sept volumes magnifiquement illustrés ne doivent manquer à aucune bibliothèque. Die Neue Gesellschaft. La qualité du papier, de la typographie et de l'illustration est pleinement digne du texte. Miroir de l'histoire. D'une utilité exceptionnelle. La Croix.

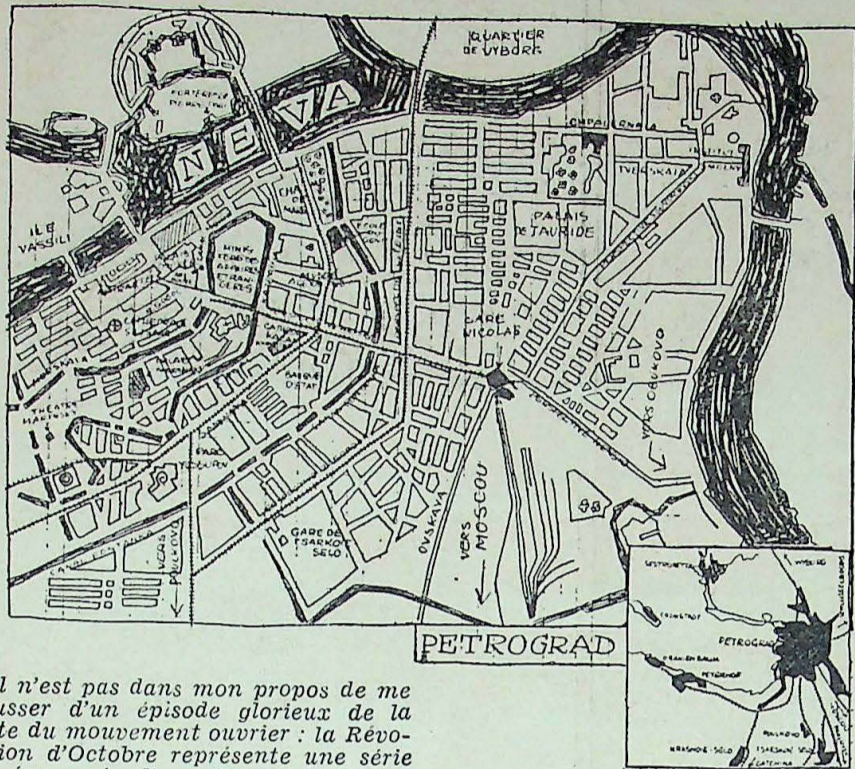
Batailles, traités, biographies royales, grandeur et décadence des Etats, forment la trame de l'Histoire traditionnelle. Mais combien plus passionnante est l'Histoire de l'Homme : décor de la vie quotidienne, progrès des techniques, évolution des idées, des mœurs et des rapports sociaux. Tel est l'objet de l'HISTOIRE GÉNÉRALE DES CIVILISATIONS, publiée par les célèbres PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE, groupant pour cette gigantesque synthèse, sous la direction de l'Inspecteur Général Maurice Crouzet, les maîtres les plus éminents de la Sorbonne. Embrassant toutes les sociétés, toutes les époques, cette grande œuvre a la valeur scientifique des meilleures Histoires universelles, mais infiniment plus d'attrait et indispensable aux professeurs et aux étudiants, elle offre à tous les publics une lecture facile et passionnante. Cet attrait est encore accru par une illustration merveilleusement vivante qui ressuscite à nos yeux le passé (336 planches hors-texte 200 cartes et plans) et par une présentation digne des plus belles bibliothèques : chaque volume 18,5 x 23,5 cm de 600 à 820 pages imprimé sur alfa, est relié pleine toile, fers spéciaux 2 tons sous jaquette en couleurs laquée.

La collection complète des 7 volumes, est offerte par la librairie PILOTE aux conditions exceptionnelles suivantes : 12 mensualités de 36 F ou 3 versements de 135 F ou 390 F comptant. Elle est expédiée franco de port et d'emballage avec droit de retour. Vous pouvez ainsi recevoir les volumes pour examen et si vous êtes déçu, les renvoyer dans les cinq jours dans leur emballage d'origine. Certains tomes étant en voie d'épuisement postez donc dès aujourd'hui le bon ci-dessous pour ne pas manquer cette occasion d'embellir votre bibliothèque de cette œuvre magistrale.

BON à adresser à la Librairie PILOTE 22, rue de Grenelle PARIS 7^e Veuillez m'adresser pour examen l'HISTOIRE GÉNÉRALE DES CIVILISATIONS... Si je ne vous renvoie pas dans les 5 jours les 7 volumes dans leur emballage d'origine, je vous réglerai 390 F comptant en 3 mensualités de 135 F en 12 mensualités de 36 F. Nom..... Profession..... Adresse..... N° de C.C.P. ou bancaire..... Signature.....

CINÉMA

Une revue historique



Il n'est pas dans mon propos de me gausser d'un épisode glorieux de la lutte du mouvement ouvrier : la Révolution d'Octobre représente une série d'événements d'une importance considérable pour l'intelligence de ce qu'est la révolution prolétarienne ainsi qu'aimait à le répéter Lénine.

C'est pourquoi une telle relation, même filmée, demande, à défaut de talent, une respectueuse fidélité à la vérité historique.

La grande fresque historique, annoncée par le Kinopanorama sous le mauvais titre de « Croiseur Aurora », n'est qu'une simple illustration pelli- culée de morceaux choisis de la Révolution d'Octobre.

Bien entendu, le choix, la sélection des scènes, par ailleurs filmées avec platitude, constitue une interprétation momentanée d'un fait historique ; et, dans ce cas, la responsabilité de l'auteur est entière. Il n'est même pas parvenu à présenter un aide-mémoire animé à l'usage des candidats au certificat d'études primaires, tant l'histoire se trouve travestie avec allégresse. C'est ainsi qu'à un meeting organisé par les mencheviks, on voit à la tribune, et encore y prendre la parole : Trotski. Certes, chacun sait que Trotski a longtemps appartenu à l'aile progressiste des mencheviks (les internationalistes), mais au moment où se discutait l'insurrection armée et la prise de Pétrograd pour confier le pouvoir aux Soviets, chacun sait également que Trotski était président du Soviet de Pétrograd, tandis que Lénine était contraint à la clandestinité. Kerenski dénonçait alors l'action permanente de Trotski en faveur de l'insurrection immédiate !

De cela, le film soviétique demeure muet, comme demeurent inexistantes le souffle de grandeur, l'intensité dra-

matique qu'eût mérités une évocation d'une telle ampleur.

Non, à la place, le spectateur a droit à une froide énumération, à un « digest pelliculé », à une suite d'images pieuses sorties de l'Épinal soviétique.

Il paraît que ce film remporte un grand succès en Union Soviétique où il est sorti voici quelques semaines.

Pour ma part, une plaisanterie de cette importance, sur écran panoramique, avec son stéréophonique, couleurs, figuration, et tout et tout... mérite quelques lignes dans la rubrique variétés.

Stéphane Pilliet.

Chants de lutte

La partition musicale fait place, à plusieurs reprises, à « L'Internationale », chantée notamment au cours d'une réunion clandestine, par les dirigeants bolcheviks.

Je profite de cette circonstance pour recommander, à nos lecteurs, un disque 45 t et un 33 t consacrés aux « chants de lutte ». Avec, bien sûr, L'Internationale, vous aurez l'occasion d'écouter, interprétés par le groupe vocal « Les Camarades », plusieurs chants révolutionnaires dont : La chanson de Craonne, Ceux d'Oviedo, Zimmerwald, etc.

En vente à Tribune Socialiste, 54, bd Garibaldi, Paris-15°. Prix : n° 1 : 9,50 F ; n° 2 (Internationale) : 10 F.

MUSIQUE

Hermann Prey interprète Schumann

Il y a deux manières de concevoir un récital de mélodies. Ou bien l'interprète nous offre un brillant panorama de ses possibilités, mêlant Mozart, Schubert, Brahms, Liszt et Fauré, ne choisissant parfois que ce qui peut mettre en valeur son tempérament et ses dons. Ou bien, plus humblement, le chanteur se consacre entièrement à un compositeur, voire à un aspect bien déterminé de son œuvre. C'est alors faire preuve d'une probité artistique et intellectuelle que nous devons d'autant plus applaudir qu'elle comporte des risques sérieux. Depuis douze ans, Fischer-Dieskau a imposé cette conception du récital qui est ensuite devenue celle d'Hermann Prey.

Le dernier récital parisien de Prey était consacré aux « Liederkreis » (op. 39) et aux « Amours du poète ». Ce sont, avec « L'Amour et la vie d'une femme », datant de la même année (1840), les plus beaux cycles mélodiques de Schumann. Cependant, après avoir rendu hommage à l'honnêteté et au courage du chanteur, je dois

exprimer une légère déception : Il m'a paru vocalement moins en forme que l'an passé, souvent gêné par les demi-teintes schumanniennes ; sa voix, d'habitude jeune, chaleureuse et bien conduite, manquait alors de couleur et de sûreté. Il y eut certes de forts beaux moments dans cette soirée, mais le style vigoureux et franc de Schubert correspond mieux à Hermann Prey, qui reste pour moi un des plus poignants interprètes du « Voyage d'hiver ».

Les accompagnateurs, souvent intimidés par la personnalité des chanteurs, ont un rôle ingrat. Karl Engel n'est pas un simple « faire-valoir » ; soutenant efficacement le baryton ; il a su imposer avec éclat et sensibilité les riches développements pianistiques qui caractérisent les meilleurs cycles de Schumann.

Les légères réserves que j'ai formulées à l'égard d'un chanteur de talent de Prey, m'ont conduit à quelques brèves réflexions sur l'évolution de la sensibilité musicale moderne.

Aujourd'hui, la diffusion du micro-sillon, la radio, la rapidité des déplacements mettent les plus grands interprètes à la portée de chaque mélomane. C'est plus souvent par l'intermédiaire du disque que par celle de la partition, que l'amateur de musique aborde les œuvres. L'idée qu'il s'en fait est alors liée aux multiples auditions qu'il en a eues. Je ne connais pas une 9^e symphonie abstraite, mais la 9^e symphonie de Beethoven par Furtwaengler ; je suis tenté chaque fois que j'entends une autre interprétation de la ramener au modèle

absolu que constitue à mes oreilles le disque de Furtwaengler.

Lorsque ce phénomène général est accentué par la présence d'un interprète incomparable et multiple, comme Fischer-Dieskau, marquant de sa personnalité des dizaines de disques de mélodies, ceux qui lui succèdent doivent surmonter un redoutable handicap. Avec tout leur talent, de jeunes barytons, tels que Waechter ou Prey, doivent pour s'imposer nous faire oublier Fischer-Dieskau. C'est presque impossible.

B. Sizaire.

THÉÂTRE

«Turcaret» au T. E. P.

« Turcaret » inaugure véritablement l'année théâtrale du T.E.P. ; « Monsieur Alexandre » n'était, en effet, qu'une reprise de la saison dernière. Avec ces deux pièces distinctes

de traduire scéniquement les deux états d'âme de la baronne, les deux moments de la pièce, auguraient d'un parti pris de nuances, d'un approfondissement des personnages !

Est-ce être sévère, trop sévère ? Fidèle spectateur et adhérent du T.E.P. depuis ses débuts, je suis avec intérêt et plaisir cette compagnie, son effort d'un théâtre plus populaire, plus neuf. D'où une exigence analogue à celle que l'on témoigne vis-à-vis d'un ami ! D'où l'interrogation que suscite le problème du choix d'une pièce ! Certes, il est bon de se battre pour ressusciter un chef-d'œuvre, ou même une œuvre de valeur méconnue, telle la « Locandiera » de Goldoni ou « Arden de Faversham » ; mais l'est-il pour une pièce médiocre comme celle de Lesage, malgré son intérêt du point de vue de l'histoire du théâtre ou des idées ? N'est-ce pas une entreprise hasardeuse ? Je pense que c'est là une question à se poser !

D. Jouanker

« Turcaret » de Lesage, mise en scène de G. Retoré au T.E.P. (tél. 636.79.09).



Dominique Vilar et Arlette Tephany.

de deux siècles, la « Compagnie dramatique de la Guilde » nous propose le même thème : l'argent.

« Turcaret », pièce du XVIII^e siècle, de ce siècle révolutionnaire par ses idées, est encore trop proche, trop mal dégagée du théâtre classique, de son univers policé, de bon ton, de cette atmosphère d'honnête homme, de salon... Mais ce cadre éclate, perce de toutes parts, devient étriqué, mesquin pour nous dépeindre la turpitude de Turcaret, fermier général et usurier ; de la baronne à la recherche de l'homme qu'elle entretiendra ; du chevalier en quête de la femme qui le nourrira... Lesage, homme du XVIII^e siècle, a autre chose à dire, à montrer ; et la forme du théâtre classique ne lui convient pas.

De cette œuvre, que pouvait faire le T.E.P. ? En donner une version heureuse ! Entreprise peut-être possible à condition de dépasser le texte, de ne pas s'en tenir à la lettre, de ne pas se figer dans une fidélité rigoureuse. Sinon c'était alourdir un texte déjà lourd, souligner une grossièreté déjà trop visible. Peut-être eût-il fallu conduire la pièce comme une ronde infernale, endiablée, où chacun non pas suit l'autre, mais l'entraîne jusqu'à la chute finale. Je ne pense pas que ce fut la conception du T.E.P. qui, à mon sens, conserve, à l'égard du texte, ses limites et les accentue de ce fait par une fidélité qui le dessert. Pourtant, le décor, la disposition en deux tableaux, afin

Vient de paraître

● PAUL FROLICH : ROSA LUXEMBURG. — Traduits de l'allemand chez François Maspéro (première biographie en français de la grande figure révolutionnaire).

● ANTHOLOGIE DE LA LITTÉRATURE ARABE CONTEMPORAINE, tome 2, Les Essais, présentations et choix d'Anouar Abdel Malek aux éditions du Seuil (fait suite au premier tome, consacré aux romans et nouvelles, présenté par J. Berque ; en attendant un troisième tome sur la poésie).

● COLIN TURNBULL : L'AFRICAIN DESEMPARE. — Traduit de l'anglais aux éditions du Seuil (Etude sociologique).

● P.-H. MAUCORPS, ALBERT MEMMI, J.-F. HELD : Les Français et le Racisme. Etudes et documents chez Payot (enquête menée avec le concours du MRAP).

● NGUYEN KIEN : L'ESCALADE DE LA GUERRE AU VIETNAM. — Collection nouvelle lancée par les éditions Cujas, sous le titre « Hommes et idées du tiers monde » (brochure influencée par les thèses « chinoises », intéressante à ce titre, en plus de la documentation qu'elle contient).

Soutenez le Comité d'action du spectacle

Trois années d'activités, des dizaines de spectacles à Paris et en banlieue... des films, des pièces de théâtre, des récitals de poésie, des rencontres avec les professionnels du spectacle, les artistes, les écrivains, des cours de prise de vues, des publications, des concours techniques au service des collectivités... En permanence, un caméra-club et un ciné-club : — Pour un spectateur agissant ; — Pour une connaissance des hommes et des œuvres ; — Pour une confrontation des idées, au-delà des écoles et des styles, le Comité d'Action du Spectacle vous invite à adhérer, à participer à ses manifestations, à lui apporter votre concours et à lui faire connaître autour de vous.

C.A.S., 4, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, Paris-20°.

Prochaines séances : Au Cinéma Artistique, 45 bis, rue Richard-Lenoir-11° (métro : Voltaire) ; — Le mardi 7 décembre : Poésies et danses bantoues. Spectacle Jean-Paul Dougnal, avec Colette Magny ; — Le mardi 14 décembre : Les musiciens de Glons de Mizoguchi.

PANTHÉON 13, rue Victor-Cousin ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

LA DOUCEUR DU VILLAGE

LE BESTIAIRE D'AMOUR

Petite annonce

Camarades laïques, bien situés dans la campagne sarthoise, 200 km Paris, 3 trains par jour, prendraient enfants en nourrice. Ecrire à Senéz André, La Petite-Gaudinière, 72 - La Chapelle-Gaugain.

Contre de gauche

le 5 décembre, une seule consigne

VOTER MILITAIRES

